



# LE DEVOIR

SANTÉ

## La cour maintient le mur entre le public et le privé

JESSICA NADEAU

La Cour supérieure vient renforcer le principe d'étanchéité entre les systèmes de santé public et privé en refusant de laisser des médecins participants au régime public et des non-participants pratiquer ensemble au sein d'un même centre médical spécialisé.

Dans un jugement livré le 16 juin dernier, la juge Marie-France Courville rejette un recours intenté en 2010 par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), alors sous la présidence de l'actuel ministre de la Santé, Gaëtan Barrette, et l'Association des anesthésiologistes du Québec qui contestaient l'article 333.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Cet article prévoit qu'un centre médical spécialisé doit choisir de travailler avec des médecins participants, payés par la RAMQ, ou des médecins non participants, qui sont payés par le privé, mais qu'ils ne peuvent pas faire les deux à la fois.

« Un centre médical spécialisé doit d'abord se distinguer selon qu'il occupe des médecins participants ou non participants, soutenait le ministre de la Santé Philippe Couillard au moment de la création de ces centres, comme déposé en preuve. Et il y a un mur de séparation entre les deux mondes et c'est le concept d'étanchéité. »

VOIR PAGE A 10 : MUR

AUJOURD'HUI



**Actualités** › L'éducation plutôt que les bombes. Équitas tente de répandre la culture des droits de la personne. Page A 2

**Économie** › Harper ajoute à l'inquiétude des agriculteurs. L'avenir du système de gestion de l'offre pourrait être compromis par le libre-échange. Page A 7

**Culture** › Les éditeurs craignent de faire les frais de l'instauration d'une consigne sur le verre. Page B 2



Avis légaux.....	A 4
Décès.....	B 6
Météo.....	B 8
Mots croisés.....	B 7
Petites annonces.....	B 6
Sudoku.....	B 7

## LES TAXIS DE PARIS RAGENT CONTRE UBER



ANNE-CHRISTINE POUJOULAT AGENCE FRANCE-PRESSE

Le gouvernement français a réaffirmé jeudi sa volonté de faire fermer Uber à l'issue d'une journée de mobilisation émaillée de violences. Des centaines de taxis en colère ont bloqué gares et aéroports pour dénoncer la « concurrence sauvage » de l'application mobile. Page A 5

FRÈNES

## Montréal déploie des guêpes exotiques pour mater l'agrile

JEANNE CORRIVEAU

Les agriles qui déciment les frênes montréalais ont un nouvel ennemi: une minuscule guêpe originaire d'Asie. Au cours des dernières semaines, la Ville

de Montréal a lâché des centaines de spécimens de guêpes *Tetrastichus planipennis* sur deux sites choisis dans l'espoir de freiner les ravages de l'insecte.

VOIR PAGE A 10 : GUÊPES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les bûchettes contenant les larves de guêpes sont suspendues à des frênes malades. Elles pondront leurs œufs dans les larves d'agrile (dans le flacon sur notre photo).

## Québec autorise une autre mégamine en Abitibi

ALEXANDRE SHIELDS

Sans faire grand bruit, le gouvernement Couillard a autorisé jeudi la construction, en Abitibi, de la plus grosse mine à ciel ouvert au Canada. Québec pourrait d'ailleurs participer financièrement au projet de Royal Nickel Corporation, qui nécessitera des investissements de 3 milliards de dollars. Cette énorme mine suscite toutefois des inquiétudes en raison des dépassements de normes environnementales liés à cette industrie, mais aussi des impacts sur les populations.

De l'aveu même de l'entreprise, le gisement de nickel Dumont, situé à 25 kilomètres à l'ouest d'Amos, est « gigantesque ». La production totale, qui doit s'échelonner sur une période de 33 ans, est évaluée à 4,63 millions de tonnes de concentré de nickel. Au plus fort de l'exploitation, cette mine devrait même être la cinquième du genre dans le monde.

Une telle mine à ciel ouvert transformera d'ailleurs profondément le paysage de cette région de l'Abitibi. A elle seule, la fosse atteindra une longueur de près de 5 km de longueur, sur 1,4 km de largeur. C'est près de deux fois ce que prévoyait la mine d'or de Malartic, au moment d'obtenir le feu vert du gouvernement Charest.

La profondeur de la fosse devrait dépasser les 560 mètres. En vertu de la législation en vigueur, la minière n'est pas tenue de la remblayer une fois l'exploitation terminée. Elle sera en outre entourée de montagnes de résidus et de roches stériles, dont la plus élevée atteindra une hauteur de 85 mètres. Jusqu'à 400 000 tonnes de matière

VOIR PAGE A 10 : MÉGAMINE

ÉTATS-UNIS

## L'« Obamacare » survit à une nouvelle attaque judiciaire

Washington — Pour la deuxième fois en trois ans, la Cour suprême des États-Unis a validé jeudi un pan essentiel de la loi sur l'assurance maladie chère au président Barack Obama, confirmant que des aides fiscales contestées, mais au cœur du dispositif, sont conformes à la Constitution.

Cette décision de la Cour constitue une victoire importante pour le président Barack Obama, qui subit sans cesse les foudres de ses adversaires républicains sur le programme d'assurance maladie.

Six juges sur neuf ont statué que les subventions nécessaires pour l'assurance pouvaient être octroyées partout au pays. Ainsi, plusieurs millions d'Américains pourront continuer de recevoir des versements pour les aider à accéder à des soins plus abordables, quel que soit l'État où ils résident.

VOIR PAGE A 10 : OBAMACARE

Lire aussi › Jugement salutaire. Un éditorial de Guy Taillefer. Page A 8

## ACTUALITÉS

## L'éducation pour promouvoir les droits de la personne en Jordanie

SARAH R. CHAMPAGNE

«Au-delà de la radicalisation, ce que les jeunes expriment autour de moi est surtout une grande volonté de participer à la vie civile et d'avoir accès à une éducation de qualité.» Le ton ferme, la voix douce, Tasneem Alhmooze vient de casser en une phrase l'image de son pays, la Jordanie, renvoyée sur toutes les télévisions occidentales. Depuis quelques mois, le groupe État islamique, les frappes et la vengeance prennent «trop de place», dit-elle.

La jeune femme de 32 ans est à Montréal depuis trois semaines pour y suivre une formation sur les droits de la personne. Elle ne nie pas que son pays soit situé dans l'une des zones les plus troublées actuellement de la planète. Tasneem en sait quelque chose, pour avoir travaillé huit ans pour les réfugiés; d'abord ceux de Palestine, puis ceux d'Irak et de Syrie, au gré des arrivées massives et des guerres. Son regard se porte alors vers les enfants des camps, qui ont plusieurs années à rattraper à l'école: «Ils étaient trop en retard pour intégrer les classes régulières alors nous les avons aidés à reprendre le rythme.»

Elle se souvient: «Quand tu vis à Amman [capitale de la Jordanie] tu penses que la vie est bonne et que tout fonctionne bien. Mais ce travail m'a donné l'occasion de découvrir d'autres situations, j'ai pensé "il faut faire quelque chose!"»

## Dessiner les droits

À travers l'organisme Arab Network for Civic Education (ANREH), la Jordanienne travaille aujourd'hui avec des jeunes de l'est d'Amman et de Madaba, une ville située à 30 km de la capitale. Deux endroits fortement marqués par la pauvreté et ciblés par le projet Mosharka, un réseau d'organisations sœurs de l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et le Yémen. Plus fortes grâce à



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Tasneem Alhmooze était de passage à Montréal cette semaine, à l'invitation d'Equitas.

l'échange d'informations et d'outils, les ONG font la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'accès à la justice.

La formule utilisée par ANREH est l'antithèse d'un long séminaire ennuyant. «Nous avons demandé à ces deux groupes de jeunes de dessiner une carte de leur communauté, en ajoutant ce qui lui manquait», explique Tasneem. Dans Amman Est, les jeunes ont dessiné des classes bondées, puis relaté que même après plusieurs années de scolarisation, ils étaient toujours incapables de lire et d'écrire.

À partir de l'expérience, ils doivent rédiger un plan d'action qu'ils auront l'occasion de présenter à d'autres organismes de la société civile. «Nous espérons construire une autre génération, consciente non seulement de ses droits, mais capable de voir qu'elle peut jouer un rôle», explicite-t-elle.

## Salle de classe

Et c'est par l'éducation, plutôt que les bombes, que cette culture des droits de la personne se répandra. «Quand on

« Je comprends que les stéréotypes sur les femmes musulmanes ont la vie dure, mais ils sont erronés »

Tasneem Alhmooze, militante

parle de droits de la personne, ce ne sont pas seulement les détentions arbitraires auxquelles tout le monde pense», remarque Ian Hamilton. Il est directeur général d'Equitas, qui organise chaque année depuis 1980 le Programme international d'éducation aux droits de l'Homme (PIFDH), auquel participe Tasneem Alhmooze.

«On crée un espace démocratique, à reproduire dans leurs communautés. 80 personnes de 45 pays qui discutent, ça prend beaucoup d'écoute et d'ouverture», raconte M. Hamilton. «Si on pouvait prendre cette dynamique, la mettre en bouteille et la vendre, le monde irait beaucoup mieux», ajoute-t-il, mi-pessimiste, mi-optimiste.

Un besoin d'éducation et d'espaces démocratiques crient

pour les femmes en Jordanie. «À Amman, les femmes ont accès à l'éducation supérieure. Mais dans les zones rurales, les filles quittent l'école très tôt, vers 14 ou 15 ans, pour se marier et avoir une famille», note celle qui est la cadette d'une famille de six enfants. Puis, se réfutant elle-même: «Je comprends que les stéréotypes sur les femmes musulmanes ont la vie dure, mais ils sont erronés. J'en suis la preuve vivante!» dit-elle. Elle admet, un rictus au coin des lèvres, que son père ne voulait pas la laisser voyager seule aussi loin que le Canada. «Je l'ai convaincu que je ne pouvais pas laisser passer cette occasion.» Comme quoi, il n'y a pas de petites victoires.

Le Devoir

## Le SPVM veut travailler plus étroitement avec les autochtones

SARAH R. CHAMPAGNE

Le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté urbaine de Montréal a signé jeudi après-midi un accord qualifié «d'historique» avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). En conférence de presse, le directeur du SPVM, Marc Parent, a affirmé vouloir «développer la confiance et optimiser les compétences du personnel du SPVM [en matière d'enjeux autochtones]».

Il s'agira donc d'abord de «formation culturelle» des policiers, comme l'appelle Nakuset, cofondatrice du Réseau, des sessions étant déjà en cours. Le SPVM a officiellement désigné un agent de liaison dédié à entretenir un dialogue avec la communauté. Un comité de

vigie spécial, réunissant des citoyens et des policiers, est également créé.

## Mieux enquêter sur les disparitions

La collaboration doit aussi mener au développement de meilleures procédures d'enquête en ce qui concerne les femmes autochtones disparues ou assassinées. «Il faut au moins pouvoir garder le contact avec les familles dans le Nord», explique Alana Boileau, coordonnatrice justice de Femmes autochtones du Québec. Un défi, notamment en ce qui concerne les langues, avoue Marc Parent. «On souhaiterait aussi installer des kiosques dans les lieux de tran-

sit des autochtones, les gares d'autobus ou à l'aéroport par exemple, puisque ce sont des lieux de traite des femmes», ajoute M<sup>me</sup> Boileau.

## Une population en forte croissance

Les forces policières s'y intéressent d'autant plus que cette population est en forte croissance à Montréal. En 2011, on comptait 26 285 personnes ayant une identité autochtone dans la grande région métropolitaine, selon les plus récentes données de Statistique Canada, soit près de 8400 personnes de plus que cinq ans auparavant. Qui plus est, ce groupe pourrait être sous-estimé, indique Carole Lévesque, spécialiste des peuples et savoirs autochtones et professeure à l'INRS.

«Il faut y ajouter la "population flottante", c'est-à-dire celle qui est à Montréal pour des études ou des soins de santé par exemple, mais qui est encore enregistrée ailleurs. On pense donc qu'ils seraient plutôt au moins 30 000», a-t-elle précisé en entrevue au Devoir.

Marc Parent, du SPVM, a dit s'inquiéter plus spécifiquement du phénomène, aussi grandissant, de l'itinérance autochtone. Avec la signature de cette entente, les policiers doivent davantage en mesure de diriger les membres des Premières Nations vers l'un des 32 organismes qui leur sont dédiés à Montréal.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le chef du SPVM, Marc Parent, écoute une prestation.

## Ottawa a courtisé l'Arabie saoudite

Le gouvernement Harper a rafermi ses liens diplomatiques avec l'Arabie saoudite dans les mois précédant la signature du farineux contrat de 15 milliards de dollars pour fournir des véhicules blindés au royaume, révèlent des documents secrets. Le ministre Peter MacKay, qui était alors titulaire de la Défense, a courtisé l'ambassadeur saoudien à Ottawa lors d'une rencontre en 2012, indiquent des notes de service rendues publiques par WikiLeaks. «L'honorable ministre a souligné le leadership du royaume sur la scène internatio-

nale. [...] Il a rappelé l'importance pour le Canada de développer des relations avec le royaume dans tous les domaines, y compris la défense», a écrit le prince Saud al-Faisal, alors ministre des Affaires étrangères, au roi Abdullah. WikiLeaks a dévoilé plusieurs messages qui témoignent de l'offensive diplomatique d'Ottawa avant la signature du contrat de 15 milliards accordé à l'entreprise General Dynamics Land Systems Canada, établie à London en Ontario, pour fournir des chars blindés à l'Arabie saoudite. Le royaume est considéré comme l'un des pires pays de la planète en matière de droits de la personne.

Le Devoir

ANGLAIS

## La mairesse de Longueuil dit avoir reçu des menaces

SIDHARTHA BANERJEE

La mairesse de Longueuil, une ville majoritairement francophone sur la rive sud de Montréal, a reçu des menaces après des commentaires qu'elle a écrits en ligne au sujet d'un politicien qui insiste pour parler anglais lors du conseil municipal.

Caroline St-Hilaire a écrit sur sa page Facebook jeudi qu'elle avait reçu des commentaires haineux et des insultes en lien avec un message mis en ligne mardi sur l'usage du français à l'hôtel de ville de Longueuil.

Dans ce message, elle a expliqué pourquoi elle était irritée par l'insistance du chef de l'opposition, Robert Myles, à traduire en anglais tout ce qu'il dit en français. La police enquête sur certains des quelque 800 commentaires laissés sur Facebook. Alors que certains appuient la mairesse, d'autres l'ont intimidée, soutient-elle.

«Je dis non à l'intimidation», a-t-elle écrit jeudi sur sa page, en réaction au flot de commentaires. «Personne ne viendra ébranler mes convictions et certainement pas mon désir de contribuer à servir mes concitoyens et à protéger la langue française.»

Robert Myles est l'un des quelques conseillers de l'opposition dans la cinquième ville du Québec. Il représente Greenfield Park, une ancienne municipalité qui a le statut bilingue et une population anglophone considérable. Il fait ses remarques en français, puis les traduit tou-

jours en anglais pour les anglophones dans l'assistance ou pour ceux qui regarderaient le conseil en webdiffusion.

Personne ne s'en était jamais plaint avant le mois de mai, lorsqu'un membre du parti de M<sup>me</sup> St-Hilaire a demandé à la présidente de se prononcer sur l'usage de l'anglais. Elle a conclu que les interventions bilingues étaient permises en vertu de la loi 101, tant qu'elles sont d'abord faites en français.

«On a beaucoup d'ainés [dans l'arrondissement de Greenfield Park] qui ont de la misère à parler en français, donc c'est très important pour moi de dire ce qui se passe dans la grande ville de Longueuil en français et en anglais, en respectant les francophones, ça, c'est sûr», a expliqué en entrevue M. Myles. «Je respecte la langue française, je respecte la loi 101 et je n'ai pas l'intention d'aller à son encontre.»

Le conseiller s'est aussi porté à la défense de la mairesse au sujet des menaces et des commentaires haineux. «C'est toujours bien de recevoir des commentaires concrets et on verra ce qu'on peut faire après. Mais des menaces de mort, des affaires de même, je ne tolérerai pas ça, jamais, ni pour moi ni pour elle.»

M<sup>me</sup> St-Hilaire s'est faite plus modérée jeudi, réitérant que Longueuil est légalement une ville francophone, que les citoyens sont servis équitablement et que la question de la langue n'a jamais été un enjeu.

La Presse canadienne



SEAN KILPATRICK PC

Dean Del Mastro

## La prison pour Del Mastro

L'ex-député conservateur ontarien Dean Del Mastro, qui répondait au nom du premier ministre Harper, en Chambre, lorsqu'il était question de présumées fraudes électorales, a été condamné jeudi à un mois de prison pour avoir «triché» durant la campagne de 2008.

Une juge de la Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que l'ex-député de Peterborough avait entre autres délibérément dépassé le montant maximal de dépenses autorisé par la loi électorale. La juge Lisa Cameron a expliqué que M. Del Mastro avait non seulement triché, mais qu'il avait ensuite tenté de camoufler ses crimes, et que sa conduite constitue un affront aux principes de la démocratie canadienne. Elle estime donc qu'une peine de prison est appropriée.

La Presse canadienne

## DOSSIER

## LA GRÈCE JOUE SON VA-TOUT

Au bord du gouffre financier et à quelques heures du défaut de paiement, la Grèce tente de convaincre ses créanciers d'une sortie de crise acceptable. Depuis Athènes et Montréal, Le Devoir fournit divers éclairages pour comprendre le tournant qui se joue en Europe.

## À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER DE GABRIEL NADEAU-DUBOIS, FRANCINE PELLETIER, FRANÇOIS DELORME ET KARL RETTINO-PARAZELLI.

POUR LE TEXTE ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

## Le nouveau bréviaire

CHRISTIAN RIOUX  
à Paris



Je me souviens d'une époque où l'on pouvait fêter la Saint-Jean simplement. La Fête nationale n'en avait pas encore le titre, mais elle l'était quand même. On allait voir le grand feu du parc Jeanne-Mance. On assistait aux spectacles du mont Royal sa blonde dans les bras et une bière entre les jambes. On suivait le défilé en criant «*Le Québec aux Québécois*». Je ne sais pas pourquoi, mais en me rappelant ces moments, j'éprouve toujours un immense sentiment de liberté.

Quand je regarde les festivités d'aujourd'hui, j'ai l'impression que cette innocence a disparu, qu'elle s'est évaporée. D'abord, on y voit des politiciens vendre leur salade avec la même vulgarité qu'à la Gay Pride. Au moins, après l'émeute de 1968, Pierre Trudeau avait eu la décence de nous laisser fêter en paix, lui qui avait jugé que l'indépendance ne pouvait pas donner de génie à un peuple qui n'en avait aucun. Ensuite, puritanisme oblige, plus question de traîner sa bière avec soi. Avant d'aller fêter, il faut montrer patte blanche devant des douaniers improvisés.

Enfin et surtout, c'est l'esprit de la fête qui a changé. Comme s'il planait en permanence sur ces simples Québécois fiers de ce qu'ils sont un lourd sentiment de suspicion. Il suffit de relire les déclarations de tous les leaders politiques pour constater cette peur évidente du peuple. On se croirait dans un confessionnal. Pas un seul qui ne s'est cru obligé de réciter le bréviaire de la «diversité» et de l'«ouverture à l'Autre». Exactement comme à l'époque on demandait la rémission de ses péchés avant d'en avoir commis un seul. Mieux valait être prévenant!

La palme en cette matière revient au premier ministre Philippe Couillard qui, non content de vanter la «diversité québécoise», ajoute aussitôt — des fois qu'on n'aurait pas compris — que cette «diversité» est évidemment «de tous les horizons». On ne nous fera pas croire que cet homme cultivé ne sait pas ce qu'est un pléonasme.

En écoutant toutes ces déclarations de résipiscence, un étranger de passage ne pourrait que se demander quel crime contre l'humanité ont donc commis ces Québécois. Il doit bien s'être passé quelque chose d'effroyable pour que l'on s'excuse comme ça à tout moment avant même d'avoir dit quelque chose. Sinon, pourquoi toutes ces incantations au nom de l'«ouverture à l'Autre» et du «vivre-ensemble», des expressions qui, il y a dix ans à peine — j'ai vérifié —, étaient confinées aux seuls articles sur la religion et la psychologie? Qu'avons-nous fait pour être ainsi passés en dix ans du vocabulaire de la citoyenneté à celui du bréviaire multiculturel? Les Québécois auraient-ils pratiqué la ségrégation institutionnelle comme nos voisins du Sud il y a 50 ans à peine? Auraient-ils allumé des bûchers comme au temps de l'Inquisition? Auraient-ils parqué les étrangers dans des camps?



Dans ce pays où tout bouge, mais où «rien ne doit mourir et rien ne doit changer» (Louis Hémond), une chose a pourtant changé. La Nation et le Peuple sont devenus objets permanents de suspicion. Comme le clergé d'autrefois sondait les consciences au confessionnal, celui d'aujourd'hui sonde les sentiments identitaires. On pourrait réécrire mot pour mot le célèbre monologue des Cyniques *l'examen de conscience* en remplaçant le père Serge par quelques commissaires de la bien-pensance interculturelle. «Est-ce que j'ai fait de mauvaises choses... seul ou avec d'autres?», pourrait-on répéter le nez pincé avec Serge Grenier sans rien y changer.

On se demande pourtant comment un peuple qui a presque fait de *Mon pays* son hymne national peut être soupçonné de quoi que ce soit. Les avez-vous relues ces paroles récemment? Ce sont celles qui ont inspiré 40 ans d'histoire. On y dit que «*Dans ce pays de poudrière / Mon père a fait bâtir maison / Et je m'en vais être fidèle / A sa manière, à son modèle / La chambre d'amis sera telle / Qu'on viendra des autres saisons / Pour se bâtir à côté d'elle*».

Qu'avons-nous fait pour qu'aujourd'hui, même ces paroles soient devenues suspectes? Qu'avons-nous fait pour qu'un premier ministre ose laisser entendre que nous sommes tous des immigrants en précisant que «*c'est juste la date d'arrivée qui change*»? Fidèle à son père «à sa manière, à son modèle», Vigneault accueillait les étrangers et leur offrait sa langue et sa culture en partage. On préfère aujourd'hui les laisser s'installer à côté de nous sans rien leur offrir. Le ghetto en guise de liberté.

Ai-je raison de m'inquiéter? La décision de déplacer le grand spectacle du 23 juin ne contribuera-t-elle pas à éloigner encore un peu plus la fête de ceux qui en ont toujours maintenu la flamme? Je veux parler de ces milieux populaires aujourd'hui suspectés de tous les péchés. Sinon, pourquoi déplacer le spectacle des quartiers francophones de l'est de Montréal vers une place froide et glaciale cernée de *buildings*?

Des *buildings* qui nous observent comme si nous étions coupables à l'avance, comme d'invisibles canons pointés sur le premier qui osera ouvrir la bouche sans s'excuser d'exister. Au fond, les Cyniques avaient déjà posé la bonne question: «*Suis-je immobile ou me meus-je?*»

crioux@ledevoir.com

## La campagne électorale est déjà lancée, disent les conservateurs

ISABELLE PORTER  
à Québec

Les conservateurs ne s'en cachent pas: la lutte électorale est bel et bien lancée même si, officiellement, la campagne ne doit débuter qu'à l'automne. Ils promettent d'ailleurs d'être très visibles d'ici là sur le terrain.

Lorsqu'on lui demande s'il compte prendre des vacances, le ministre Denis Lebel sourit. «*Je pense qu'on va me voir pas mal [cet été]. S'il y a un parti qui dit qu'il n'est pas en campagne depuis l'année passée, ne les croyez pas*», a-t-il déclaré en marge d'une annonce de Stephen Harper dans la capitale.

Depuis l'an passé, ajoute-t-il, «*le rythme n'a pas arrêté*». «*Il est clair qu'on va travailler fort à livrer le message gouvernemental*». Devant les journalistes, il a concentré ses critiques sur le NPD en brandissant notamment la menace des plafonds d'émissions pour le carbone. «*L'été dernier, M. Mulcair a confirmé qu'il donnerait au carbone une valeur de 20 milliards qu'il irait chercher dans les poches de la population*».

Une autre tête d'affiche du parti, Gérard Deltell, a quant à lui critiqué la tentative du NPD de se rapprocher des nationalistes québécois. «*C'est bizarre de voir M. Mulcair courtiser les nationalistes alors que son programme est un programme très centralisateur*, a-t-il fait valoir. *On comprend très bien que les néodémocrates*

### Médias: Gérard Deltell défend les contraintes

Comme à chaque visite du premier ministre Harper dans la capitale québécoise, les mesures de contrôle imposées par son entourage ont fait grincer des dents plusieurs journalistes présents. Invité à les justifier, M. Deltell — qui est lui-même un ancien journa-

liste — a défendu les façons de faire de son parti. «*Toutes les questions demeurent vos questions, c'est ça qui est important*», a dit l'ancien député de la Coalition avenir Québec. «*Chacun fait de la politique à sa façon*». Contrairement à ce qui se faisait avec les gouver-

nements précédents, les journalistes doivent désormais s'inscrire à l'avance pour pouvoir poser des questions, et ces dernières sont limitées. On les a en outre empêchés de rester dans la salle pour parler aux participants après les discours.

sont inquiets de l'arrivée de M. Duceppe à la tête du Bloc.»

### Des applaudissements pour le hockey

M. Harper officialisait jeudi la contribution du fédéral à l'événement Les Grands Voiliers qui doit avoir lieu à Québec en 2017 dans le cadre des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. Le gouvernement investit 7 millions dans ce défilé de 40 voiliers gigantesques comparés par les organisateurs à des «cathédrales» sur l'eau.

«*À partir de la petite ville fondée par Champlain et ses compagnons est né ce qui allait devenir un des plus grands pays du monde*, a lancé M. Harper dans un bref discours axé sur l'histoire. *Notre Canada admiré et respecté sur tous les continents*».

Mais c'est pour ses propos sur le hockey que le premier ministre a été le plus chaudement applaudi par l'assistance composée de partisans conservateurs notoires et d'officiers de la marine.

À une journaliste qui l'interrogeait sur la possibilité qu'une ville ontarienne (Markham) s'ajoute à Québec parmi les candidates canadiennes à l'obtention d'une franchise de la Ligue nationale, M. Harper a répondu «*qu'il y avait déjà deux équipes en Ontario et qu'on [a] besoin de deux équipes au Québec*». Un peu avant, il avait lancé qu'à son avis, il n'y avait «*aucun endroit meilleur pour une équipe de la Ligue nationale*» que la ville de Québec.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Coalition avenir Québec estime qu'il faut aider les immigrants à s'intégrer non seulement pour préserver les valeurs québécoises, mais aussi pour ouvrir le marché du travail aux nouveaux arrivants.

## Appel à bonifier le cours « Québec 101 »

La CAQ déplore à son tour les coupes dans l'intégration des nouveaux arrivants

MARCO FORTIER

Le gouvernement devrait bonifier les cours d'intégration aux immigrants et même les rendre obligatoires, plaide la Coalition avenir Québec (CAQ).

Le parti de François Legault a dénoncé la réduction de 25 % du nombre de cours offerts aux nouveaux arrivants, annoncée en catimini le 22 juin, à la veille des vacances d'été. Le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) diminue l'offre de formation aux immigrants pour la simple raison que la demande est à la baisse, a expliqué le cabinet de la ministre Kathleen Weil.

Trop facile comme explication, souligne Simon Jolin-Barrette, porte-parole de la CAQ en matière d'immigration. Le député de Borduas a proposé en mars dernier une vaste refonte des politiques d'intégration des nouveaux arrivants, qui prévoit un coup de barre dans l'accompagnement des immigrants.

«*Le gouvernement Couillard abandonne les immigrants plutôt que de les accompagner*», dit le député, qui était avocat et étudiant au

doctorat en droit constitutionnel à l'Université de Montréal avant d'être élu, en avril 2014.

Le représentant de la CAQ est d'accord avec Stephan Reichhold, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI): Québec devrait faire plus pour inciter les nouveaux arrivants à suivre les cours d'intégration à la société québécoise et de francisation qui sont offerts. Le député va même plus loin: la participation au cours Objectif intégration devrait être obligatoire, et la formation encore plus étoffée.

«*Il faut passer davantage de temps à enseigner les valeurs inscrites dans la Charte québécoise des droits et libertés*», dit Simon Jolin-Barrette.

### Valeurs québécoises

En 2013-2014, à peine 10 350 des 40 000 immigrants de 18 ans et plus ont suivi ce cours, indique le projet de politique d'immigration de la CAQ. La participation au cours est facultative et le MIDI fait bien peu d'efforts pour stimuler la participation, déplore de son côté Stephan Reichhold.

### Immigration

**50 000** Le nombre annuel d'immigrants souhaité par Québec pour 2015-2016

**42,6 %** Proportion des nouveaux arrivants qui ne connaissaient pas le français à leur arrivée en 2013

**10 350** Le nombre d'immigrants qui ont suivi le cours Objectif intégration en 2013

Source: CAQ, document *Un nouveau pacte pour moderniser la politique d'immigration du Québec*, mars 2015.

Cette formation se veut une sorte de «Québec 101». Les immigrants apprennent des valeurs québécoises comme l'égalité hommes-femmes, les conjoints de même sexe, la non-violence à l'égard des femmes et des enfants et même l'importance de la poignée de main. Le cours aide aussi les nouveaux arrivants à trouver du travail, à inscrire leurs enfants à l'école et à ob-

tenir une carte d'assurance maladie, notamment.

Il faut aider les immigrants à s'intégrer non seulement pour préserver les valeurs québécoises, mais aussi pour ouvrir le marché du travail aux nouveaux arrivants, fait valoir la CAQ. Le taux de chômage des néo-Québécois est systématiquement plus élevé que celui des Québécois de souche, note le rapport de la CAQ: 7,1 % des 15 ans et plus étaient au chômage en 2014, comparativement à 11,1 % pour les immigrants de la même catégorie d'âge. Le Québec peine aussi à retenir ses nouveaux arrivants, par rapport aux trois autres provinces les plus peuplées (Ontario, Colombie-Britannique et Alberta): seulement 75 % des immigrants admis au Québec entre 2003 et 2012 y demeuraient toujours en 2014, note la CAQ.

Le parti de François Legault recommande la mise sur pied de stages en entreprise ou dans des organismes publics pour les nouveaux Québécois. «*Il faut jumeler les entreprises et les immigrants*», dit Simon Jolin-Barrette.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## Certains coraux tolèrent mieux la chaleur

PAULINE GRAVEL

L'élévation de la température de l'eau en raison du réchauffement climatique menace la survie de plusieurs récifs de corail à travers le monde. Mais une étude parue dans la dernière édition de la revue *Science* montre que certaines populations de corail possèdent des gènes leur permettant de mieux tolérer la chaleur et qu'en favorisant la transmission de ces gènes aux populations plus vulnérables, on pourrait prévenir l'hécatombe appréhendée.

Des chercheurs de l'Université du Texas à Austin, de l'Institut australien des sciences marines et de l'Oregon State University ont fait cette découverte après avoir mis en présence des gamètes — de l'espèce corallienne *Acropora millepora* — qu'ils avaient prélevés au sein de colonies vivant dans deux régions de la Grande Barrière de corail séparées par cinq degrés de latitude: soit la baie de la Princesse Charlotte et l'île Orpheus, située 480 km plus

au sud. Les familles de larves qui sont nées de la fécondation de ces gamètes ont ensuite été immergées pendant une trentaine d'heures dans un bassin d'eau dont on a haussé la température à 35,5 °C. Il est alors apparu que les larves issues des gamètes appartenant aux coraux plus résistants à la chaleur de la baie Princesse Charlotte avaient dix fois plus de chances de survivre que celles issues des gamètes de coraux vivant dans les eaux plus froides (de deux degrés Celsius) entourant l'île Orpheus. Les chercheurs ont également observé que les gamètes de la baie Princesse Charlotte qui s'unissaient aux gamètes de l'île Orpheus pouvaient également transmettre leur tolérance à la chaleur à leur progéniture: une observation suggérant que cet avantage physiologique se transmet de génération en génération.

L'équipe de scientifiques a aussi cherché à trouver les gènes qui étaient responsables de cette meilleure tolérance à la chaleur et a remarqué que ces gènes intervenaient dans



RAY BERKELMANS AUSTRALIAN INSTITUTE OF MARINE SCIENCE

En mélangeant des coraux de différentes latitudes, on pourrait favoriser la survie de récifs menacés par le réchauffement du climat, croient des chercheurs.

les fonctions assurées par les mitochondries, des organites présents dans les cellules.

Cette découverte nous montre qu'en mélangeant et en apparentant des coraux de différentes latitudes on pourrait favoriser la survie de récifs menacés par le réchauffement du climat, font valoir les auteurs de l'étude. Bien heureusement, «les coraux n'ont pas à attendre l'apparition de nouvelles mutations. Les larves coralliennes peuvent voyager naturellement

à travers les océans», souligne l'un de ces auteurs, Mikhail Matz, professeur de biologie intégrative à l'Université du Texas à Austin. On peut donc imaginer et espérer que des larves de la baie Princesse Charlotte migrent jusqu'à l'île Orpheus. «Mais les humains pourraient aussi donner un coup de pouce en transportant des coraux adultes dans les régions les plus vulnérables.»

Le Devoir

## Canicule: plus de 1000 morts au Pakistan

La canicule qui a frappé le sud du Pakistan ces derniers jours a fait plus de 1000 morts, la plupart des travailleurs pauvres, mendians et personnes âgées, démunis face à la chaleur étouffante de la mégapole Karachi.

La température avait atteint 45 °C le weekend dernier à Karachi, capitale financière et plus grande ville du pays avec ses quelque 20 millions d'habitants, frappant de plein fouet les plus pauvres, les travailleurs journaliers et les personnes âgées.

Au moins 1079 décès ont été enregistrés ces cinq derniers jours dans les principaux hôpitaux de la ville. «Le bilan est désormais de plus de 1000 morts, et il pourrait atteindre 1500, car certaines personnes sont décédées chez elles ou dans des cliniques privées», a confirmé Anwar Kazmi, un porte-parole de la Fondation Edhi, la plus importante association caritative du pays, qui a réceptionné nombre de dépouilles.

Les victimes ont afflué dans les hôpitaux, en état d'alerte, et les unités de soins installées ces derniers jours dans la ville. Au total, selon des responsables hospitaliers, plus de 80 000 personnes y ont été soignées depuis le weekend dernier pour des coups de chaleur, suffocations et déshydratations.

## Refroidissement

Les températures étaient revenues jeudi à Karachi à 34 °C, avec des vents plus frais et une couverture nuageuse importante. «Nous recevons moins de patients aujourd'hui, et espérons que cela va continuer», a expliqué la docteure Seemin Jamali, directrice de l'hôpital universitaire Jinnah de Karachi.

Cette canicule mortelle intervient un mois après celle qui a fait près de 2000 morts dans l'Inde voisine, la seconde canicule en importance de l'histoire de ce pays.

Agence France-Presse

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**Primeau Proulx et Associé inc.**  
Syndics de faillite et gestionnaires

**Avis de la première assemblée**

Dans l'affaire des faillites de :

**Les Entreprises A.J.F. Inc.**, 9089-5012 Québec Inc. corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 4278, Ch. Bellevue, Carignan (Québec).

Faillite

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **Les Entreprises A.J.F. Inc.** est survenue le 17 juin 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 juillet 2015 à 11h00 au bureau du syndic.

Ce 17 juin 2015

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics  
SYLVAIN PROULX, CPA, CA, Syndic Administrateur

103-3410, Chemin de Chambly, Longueuil (Qc) J4L 1N8  
Tél. : (450) 670-1040 • Téléc. : (450) 670-1542

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4))**

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

**CAFE EL DORADO INC.**, 921, RUE MONTRÉAL, Montréal, Dans la province de Québec

et

**9176-9695 QUÉBEC INC.** (Les Constructions L et L) 101 Terrasse Marcoux, Ste-Sophie, DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS est par les présentes donné que les faillites de **CAFE EL DORADO INC.** et **9176-9695 QUÉBEC INC.** (Les Constructions L et L) sont survenues le 19<sup>e</sup> jour de juin 2015 et que Ginsberg, Gingras & Associés Inc. a été nommée syndic à l'actif des faillites par le Séquestre Officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

La première assemblée des créanciers des faillites auront lieu le 15 juillet 2015 à 13h00 pour **CAFE EL DORADO INC.** et à 14h00 pour **9176-9695 QUÉBEC INC.** (Les Constructions L et L) à notre bureau situé au 1001, Boul. de Maisonneuve Est, rue, bureau 525, à Montréal, Signé à Saint-Jérôme, ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2015.

Tania Daher, CIRP, SYNDIC  
55, rue Castonguay, local 101  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9  
Téléphone (450) 432-3563  
Sans frais : (877) 356-3563  
Télécopieur (450) 432-6358

**ginsberg gingras**  
Redressement et santé financière

Syndics de faillite, professionnels de la réorganisation  
GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA  
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

**AVIS DE FAILLITE ET DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

Dans l'affaire de la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** (anciennement **SRG International Inc.**) personne morale dûment constituée, ayant son siège social et son principal établissement commercial au 1390 William, à Montréal (Québec) H3C 1R5.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** est survenue le 20 juin 2015 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. La première assemblée des créanciers sera tenue le 13 juillet 2015 à 10 h 00 au bureau du Surintendant des faillites, 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, à Montréal (Québec) H3B 2V6.

Fait le 26 juin 2015, à Montréal.

**Ernst & Young Inc., syndic**  
800, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau U90  
Montréal (Québec) H3B 1X9  
Tél. : 514-875-6060

**AVIS DE FAILLITE ET DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

Dans l'affaire de la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** (anciennement **SRG International Inc.**) personne morale dûment constituée, ayant son siège social et son principal établissement commercial au 1390 William, à Montréal (Québec) H3C 1R5.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** est survenue le 20 juin 2015 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. La première assemblée des créanciers sera tenue le 13 juillet 2015 à 10 h 00 au bureau du Surintendant des faillites, 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, à Montréal (Québec) H3B 2V6.

Fait le 26 juin 2015, à Montréal.

**Ernst & Young Inc., syndic**  
800, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau U90  
Montréal (Québec) H3B 1X9  
Tél. : 514-875-6060

**AVIS DE FAILLITE ET DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

Dans l'affaire de la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** (anciennement **SRG International Inc.**) personne morale dûment constituée, ayant son siège social et son principal établissement commercial au 1390 William, à Montréal (Québec) H3C 1R5.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** est survenue le 20 juin 2015 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. La première assemblée des créanciers sera tenue le 13 juillet 2015 à 10 h 00 au bureau du Surintendant des faillites, 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, à Montréal (Québec) H3B 2V6.

Fait le 26 juin 2015, à Montréal.

**Ernst & Young Inc., syndic**  
800, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau U90  
Montréal (Québec) H3B 1X9  
Tél. : 514-875-6060

**AVIS DE FAILLITE ET DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

Dans l'affaire de la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** (anciennement **SRG International Inc.**) personne morale dûment constituée, ayant son siège social et son principal établissement commercial au 1390 William, à Montréal (Québec) H3C 1R5.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **INTERCORE CANADA RESEARCH INC.** est survenue le 20 juin 2015 en vertu des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. La première assemblée des créanciers sera tenue le 13 juillet 2015 à 10 h 00 au bureau du Surintendant des faillites, 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, à Montréal (Québec) H3B 2V6.

Fait le 26 juin 2015, à Montréal.

**Ernst & Young Inc., syndic**  
800, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau U90  
Montréal (Québec) H3B 1X9  
Tél. : 514-875-6060

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**Avis public**

Régie des alcools, des courses et des jeux

**Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9054-2291 Québec inc. (Domaine De Lavoie)	Demande de permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent	2350, rue Dickson Local 950 Montréal (Québec) H1N 3T1	Cidre Solar inc. À/s : M. Guillaume Soulières 3082, rue Joseph-Meurier Terrebonne (Québec) J6X 4R1 dossier : 55-30-1528	Demande de permis d'entrepôt (bière, cidre) aux fins de l'agent	1805, rue des Futilles Montréal (Québec) H1N 3P1
9223-3493 Québec Inc. RESTAURANT FERRARI	1 Restaurant pour vendre Permis additionnel	1407, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E4 Dossier : 258-327	Resto Les Saisons de Corée Inc. RESTO LES SAISONS DE CORÉE	1 Restaurant pour vendre sur terrasse (suite à une cession)	1184, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3 Dossier : 384-487
9313-0813 Québec BAR DAS BIER	Changement de capacité de 1 Bar existant Permis additionnel	5885, rue Papineau Montréal (Québec) H2G 2W5 Dossier : 182-972	9223-3493 Québec Inc. RESTAURANT FERRARI	1 Restaurant pour vendre Permis additionnel	1407, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E4 Dossier : 258-327
9309-4977 Québec Inc. LES BEAUX FRÈRES SUR BEAUBIEN	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse (suite à une cession)	2534, rue Beaubien Est Montréal (Québec) H1Y 1G2 Dossier : 1392-653	Les Produits Eurogusto Canada	2 Restaurants pour vendre	6707, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C8 Dossier : 2366-052

Québec

**Avis public**

Régie des alcools, des courses et des jeux

**Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 560, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Pâtisseries et Boulangeries La Rencontre Inc RESTAURANT BARROS LUCO	(1) Restaurant pour (servir) et changement de catégorie du permis de Restaurant pour (vendre) à un Restaurant pour (servir)	5201, rue Saint-Urbain Montréal H2T 2W8	9303-0468 Québec Inc. RESTAURANT LE CANEVINO	(1) Restaurant pour (servir)	6445, boulevard Monk Montréal (Québec) H4E 3H8 Dossier : 176 487

Québec

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-22-222143-151

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)

LEVESQUE JURISCONSULT INC. DEMANDERESSE C.

9227-5569 QUÉBEC INC. DÉFENDERESSE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à 9227-5569 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente MOTION TO INSTITUTE PROCEEDINGS, NOTICE TO DEFENDANT, REQUEST FOR TRANSFER OF A SMALL CLAIM ET REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ, AVIS AU DÉFENDEUR, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le tribunal le 27 juillet 2015, à 9h, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Des copies des procédures décrites ci-dessus ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT SMBG LTÉE.

Montréal, le 22 juin 2015  
RUXANDRA CORNELIA IEPAN  
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-22-222145-156

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)

LEVESQUE JURISCONSULT INC. DEMANDERESSE C.

9241-8565 QUÉBEC INC. DÉFENDERESSE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à 9241-8565 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente MOTION TO INSTITUTE PROCEEDINGS, NOTICE TO DEFENDANT, REQUEST FOR TRANSFER OF A SMALL CLAIM ET REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ, AVIS AU DÉFENDEUR ET DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le tribunal le 27 juillet 2015, à 9h, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Des copies des procédures décrites ci-dessus ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de ALIMENTS COOKAL INC. AS ANDREAS HEBERLEIN ET ANDREAS HEBERLEIN.

Montréal, le 22 juin 2015  
RUXANDRA CORNELIA IEPAN  
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-22-222146-154

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)

LEVESQUE JURISCONSULT INC. DEMANDERESSE C.

9241-8565 QUÉBEC INC. DÉFENDERESSE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à 9241-8565 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente MOTION TO INSTITUTE PROCEEDINGS, NOTICE TO DEFENDANT, REQUEST FOR TRANSFER OF A SMALL CLAIM ET REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ, AVIS AU DÉFENDEUR ET DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE sera présentée pour décision devant le tribunal le 27 juillet 2015, à 9h, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.

Des copies des procédures décrites ci-dessus ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de ESTHER LEGAULT GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 700-22-034081-157

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)

BANQUE NATIONALE DU CANADA DEMANDEUR C.

ALIMENTS COOKAL INC. ANDREAS HEBERLEIN ET GUYLAINE BONABE DE ROUGE DÉFENDERESSE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ALIMENTS COOKAL INC. AS ANDREAS HEBERLEIN ET ANDREAS HEBERLEIN de comparaître au greffe de cette cour situé au 25, rue de Marigny O. St-Jérôme, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ, AVIS À LA PARTIE DÉFENDRESSE sera présentée pour décision devant le tribunal le 28 juillet 2015, à 9h30, en salle B1.01, au palais de justice de St-Jérôme.

Des copies de la procédure décrite ci-dessus ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de ESTHER LEGAULT GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-22-222146-154

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)

LEVESQUE JURISCONSULT INC. DEMANDERESSE C.

9241-8565 QUÉBEC INC. DÉFENDERESSE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à 9241-8565 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ, AVIS À LA PARTIE DÉFENDRESSE sera présentée pour décision devant le tribunal le 28 juillet 2015, à 9h30, en salle B1.01, au palais de justice de St-Jérôme.

Des copies de la procédure décrite ci-dessus ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de ESTHER LEGAULT GREFFIER ADJOINT

**Appel d'offres - DDTP54-15-13**

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal**

**REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

AVIS est donné aux personnes intéressées que la date d'ouverture de l'appel d'offres DDTP54-15-13 initialement prévue le 26 juin 2015 est reportée au **vendredi 3 juillet 2015, à 14 h.**

Montréal, le 26 juin 2015

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>re</sup> Claude Groulx

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC # FIDEMA-2015-02 ASSURANCES DE DOMMAGES - TERME 2015-2020**

Des soumissions sont demandées en vue de l'acquisition d'un portefeuille d'assurances de dommages par l'Union des municipalités du Québec, au nom des municipalités membres du regroupement Agglomération II.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges disponible à compter de 10 h le 26 juin 2015 aux bureaux de Fidema Groupe Conseils inc., 5205 boulevard Grande-Allée, suite 200, Brossard (Québec) J4Z 3G5.

Les soumissions seront reçues avant 10 h 00 le 2 septembre 2015 aux bureaux de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (QC) H3A 2M7. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 10 h 05, à la même adresse.

L'Union des municipalités du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. Seules sont autorisées à soumissionner les entreprises s'étant procuré le cahier des charges auprès de Fidema Groupe Conseils inc..

**AVIS LEGAUX & APPELS D'OFFRES**

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344  
Fax: 514-985-3340

Sur Internet :  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel : avisdev@ledevoir.com

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

Dans l'affaire de la faillite de **Symatrix inc.** Avis est par les présentes donné que la faillite de **Symatrix inc.**, personne morale dûment constituée et ayant sa place d'affaires au 6400, boul. Taschereau, Brossard, Québec J4W 3J2 est survenue le 19 juin 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 juillet 2015, à 14 h, au bureau du syndic, 4159, rue Bélanger, Montréal, Québec. Fait à Montréal, le 26 juin 2015.

**Pomerleau & Associés**  
Syndic Inc.  
4159, rue Bélanger  
Montréal, Québec H1T 1A2  
Tél: 514-721-3744

AVIS est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que Yolande Paquette Hamel, résidant au 495 de Fontainebleau, Laval (Québec) est décédée le 20 mars 2014. L'inventaire des biens est détenu aux bureaux du Groupe de gestion privée Scotia (Trust Scotia) situés au 1002 Sherbrooke ouest, bureau 540, Montréal (Québec), H3A 3L6 pour fins de consultation.

**pour prendre soin de la vie**

Opération Enfant Soleil  
operationenfantsoleil.ca  
1 877 683 2325

## ACTUALITÉS

## ALBERTA

GES:  
le NPD  
resserre  
les règles  
du jeu

BOB WEBER

à Edmonton

Moins de deux mois après son élection, le gouvernement néodémocrate de l'Alberta modifie les règles du jeu en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et promet la publication d'ici quelques mois d'une nouvelle stratégie provinciale de lutte contre les changements climatiques.

Les nouvelles règles annoncées jeudi ne changent pas le grand principe établi par le gouvernement précédent: la taxe sur le carbone basée sur le volume de production, un indice appelé «facteur d'émission» — le ratio entre la quantité de polluants atmosphériques émis par une production et la valeur de cette production. Ce qui signifie, tout compte fait, que malgré les changements annoncés jeudi, les émissions totales en Alberta ne devraient pas diminuer avant des années.

En vertu des changements apportés, les 103 installations qui émettent plus de 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par année devront, d'ici 2017, réduire de 20%, plutôt que 12, leur facteur d'émission. Elles devront aussi, d'ici 2017, payer une «amende»

**Malgré tout, les émissions totales de l'Alberta devraient continuer d'augmenter**

de 30\$, et non plus 15\$, pour chaque tonne de CO<sub>2</sub> qui dépassera le plafond d'émissions. La taxe totale sur le carbone de l'industrie atteindra ainsi environ 6\$ la tonne, le triple du niveau actuel, mais beaucoup moins que ce qui serait requis, selon la plupart des économistes, pour engendrer une réduction réelle des émissions.

L'Alberta émet chaque année dans l'atmosphère environ 267 millions de tonnes d'équivalent-CO<sub>2</sub>. Le gouvernement néodémocrate estime que les nouvelles mesures permettront de réduire ces émissions d'environ 5 millions de tonnes.

La ministre de l'Environnement, Shannon Phillips, a soutenu jeudi qu'il s'agit là de pas importants vers l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre les changements climatiques en Alberta, même si certains trouveront que le gouvernement néodémocrate n'en fait pas assez. Quant à ceux qui estimeront que le gouvernement va trop loin et trop vite, la ministre explique que le *statu quo* serait le pire scénario à envisager pour le secteur énergétique et l'avenir de la province.

## Nouvelle stratégie

M<sup>me</sup> Phillips a par ailleurs annoncé jeudi une révision en profondeur de toute la stratégie provinciale en matière de lutte contre les changements climatiques, qui sera menée de concert avec un réexamen du régime de redevances sur le pétrole et le gaz. La révision de la stratégie sera présidée par un économiste de l'énergie de l'Université de l'Alberta, Andrew Leach, qui a publié de nombreux articles scientifiques sur la question et qui a déjà œuvré auprès du gouvernement fédéral pour sa politique sur les changements climatiques.

M. Leach ne promet pas une liste de recommandations précises, mais espère plutôt trouver chez les Albertains des pistes de convergence et des solutions mitoyennes quant aux objectifs à atteindre. Il doit déposer son rapport avant la tenue de la conférence de Paris, en décembre.

La Presse canadienne



Des centaines de taxis ont bloqué des routes, des gares et des aéroports jeudi pour dénoncer la présence du service UberPop.

## FRANCE

Les taxis dénoncent la  
« concurrence sauvage » d'UberFRANÇOIS BECKER  
SIMON VALMARY

à Paris

Le gouvernement français a réaffirmé jeudi sa volonté de faire fermer UberPOP, à l'issue d'une journée de mobilisation émaillée de violences qui a vu des centaines de chauffeurs de taxi en colère bloquer gares et aéroports et surtout à Paris pour dénoncer la « concurrence sauvage » de cette application mobile.

«UberPOP est un service illégal, il doit être fermé», a promis dans la soirée le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, après avoir reçu les syndicats de taxis.

Il a toutefois reconnu qu'une fermeture de l'application, qui met en relation des passagers et des particuliers au volant de leur véhicule, ne pouvait résulter que d'une décision de justice. En attendant, le ministre a demandé que les véhicules UberPOP soient « saisis lorsqu'ils sont pris en flagrant délit » et a annoncé une nouvelle réunion avec les syndicats le 3 juillet.

Au cours de la journée, le préfet de police de Paris a pour sa part pris un arrêté interdisant les services UberPop, Heetch et Djump dans la capitale. L'interdiction vise les personnes utilisatrices des applications, précise la préfecture. Cet arrêté « marque la ferme volonté de l'Etat de faire respecter les lois et règlements », indique le préfet par communiqué.

Face à cette fermeté, les syndicats de taxi ont semblé prudents quant à la poursuite de

leur grève. « Nous conseillons aux chauffeurs de lever le camp, pour nous la grève est levée », a déclaré Abdel Ghalfi, de la CFDT. « Si un grand nombre de taxis veulent continuer, on les soutiendra », a prévenu Karim Asnoun (CGT). Plus radical, Ibrahim Sylla, de l'organisation Taxis de France, a assuré que « les taxis restent porte Maillot », l'une des principales entrées dans la capitale.

La place était toujours bloquée jeudi soir par plusieurs dizaines de taxis, dans une ambiance bien plus calme que dans la matinée. Dany, 29 ans, résume le dépit des manifestants: « On nous prend pour des jambons. »

Dix arrestations

Dans la matinée, des taxis y ont pris d'assaut et incendié deux voitures de transport avec chauffeur (VTC) — pourtant autorisées et n'ayant rien à voir avec UberPOP —, provoquant l'intervention des forces de l'ordre. Dans toute la France, dix personnes ont été interpellées jeudi, sept policiers blessés et 70 véhicules dégradés, selon Bernard Cazeneuve.

Condamnant des violences « inadmissibles », le premier ministre, Manuel Valls, a promis que leurs auteurs, « qui se trou-

vent dans les deux camps », seraient « poursuivis ». Des avocats de chauffeurs UberPOP ont eux accusé les taxis de s'organiser « en milices privées » et de monter « des guets-apens ».

Le groupe américain de VTC Uber conteste la constitutionnalité de la loi sur les transports routiers et a fait appel de sa condamnation à 100 000 euros d'amende pour avoir présenté UberPOP comme un service de covoiturage. Cet appel, qui sera examiné en octobre, étant suspensif, Uber a maintenu son service à prix cassés. Son directeur général pour la France, Thibaud Simphal, a assuré qu'en attendant « UberPOP peut continuer ».

Pour Gilles Alonso, du syndicat Alliance Taxi 13, « quand on ne s'acquiesce d'aucune charge sociale, c'est facile de faire des courses à 3 ou 4 euros ».

UberPOP revendique 400 000 utilisateurs en France. Mais ses chauffeurs ne payent ni cotisations ni impôts, n'ont pas suivi les 250 heures de formation nécessaires et ne sont pas assurés.

Les conducteurs non enregistrés encourrent jusqu'à un an de prison, 15 000 euros d'amende, la suspension du permis et la confiscation du véhicule.

Agence France-Presse

PROCÈS  
SHARQCLa Cour suprême  
n'entendra pas la  
quarantaine  
d'accusés

Ottawa — Une quarantaine d'accusés dans le célèbre procès SharQc viennent de perdre leur long combat devant les tribunaux. En septembre dernier, le juge James Brunton de la Cour supérieure du Québec a ordonné un arrêt des procédures pour plusieurs chefs d'accusation de meurtres portés contre 42 personnes arrêtées en marge de l'opération

SharQc. La Couronne a voulu faire appel de ce jugement. Les accusés prétendaient qu'elle ne pouvait pas le faire. La Cour d'appel leur a donné tort. Comme la Cour suprême refuse d'entendre la cause, ce jugement de la Cour d'appel tient. Au total, 156 personnes avaient été visées lors de l'opération SharQc menée en avril 2009. Le 7 mai dernier, 14 accusés ont plaidé coupables à l'accusation de complot en vue de commettre des meurtres. Ces plus récentes réponses aux accusations portaient à 101 le total d'aveux de culpabilité. En mai 2011, le juge Brunton avait aussi ordonné la remise en liberté de 31 autres accusés en raison de délais déraisonnables.

La Presse canadienne

ENSEMBLE, NOUS AVONS  
APPORTÉ UNE ASSISTANCE  
VITALE AU NÉPAL

8 MILLIONS \$ EN DONS RÉCOLTÉS  
ET DES CENTAINES DE MILLIERS DE  
PERSONNES AIDÉES

Au lendemain des séismes majeurs survenus au Népal, les membres de la Coalition Humanitaire ont répondu aux besoins des sinistrés.

Ensemble, nous avons distribué des articles essentiels, y compris de la nourriture, de l'eau potable, des abris, des couvertures, des trousseaux d'hygiène et d'articles pour bébés, et des ustensiles de cuisine aux familles qui avaient tout perdu.

Nos efforts au Népal se poursuivent pour protéger les personnes toujours à risque.

Grâce à votre générosité, nous avons contribué à sauver et à reconstruire des milliers de vies. *Merci!*

Rendez-vous au  
[www.coalitionhumanitaire.ca](http://www.coalitionhumanitaire.ca) pour en savoir plus.

MERCI DE VOTRE  
GÉNÉREUX SOUTIEN :

PayPal Bell Media Shaw)

PATTISON ONESTOP 20 VIC Management Inc

ebay RONA

métro CBC Radio-Canada

The ChronicleHerald ROGERS TV

MACLEAN'S L'actualité VISA

LE DEVOIR pwc

COALITION HUMANITAIRE Aide à l'enfance care OXFAM OXFAM PLOM

Ensemble nous sauvons plus de vies

## SERVICE CANADA

## Un temps d'attente trop long

JORDAN PRESS

à Ottawa

Vous appelez le gouvernement pour poser des questions au sujet de votre dossier d'assurance-emploi? Prenez votre mal en patience: vous risquez de devoir attendre plus de 10 minutes avant de pouvoir parler à quelqu'un.

Ce chiffre est tiré de données déposées au Parlement ce mois-ci, qui démontrent que le temps d'attente moyen pour la ligne « 1 800 » de Service Canada l'an dernier était de 719 secondes, ou environ 12 minutes, pour ceux qui ont besoin d'information sur l'assurance-emploi.

La situation semble légèrement plus favorable jusqu'à maintenant cette année: le temps moyen d'attente en avril était d'environ 10 minutes.

Les données montrent aussi que ceux qui appelaient pour obtenir de l'aide concernant le Régime de pensions du Canada ou la Sécurité de la vieillesse attendaient en moyenne près de trois minutes l'an dernier.

Depuis avril, les temps d'attente ont augmenté et sont maintenant d'environ quatre minutes, ou 253 secondes.

Ces chiffres ont été dévoilés en réponse à une question écrite du député libéral Ralph

Goodale. Le porte-parole libéral en matière d'assurance-emploi, Rodger Cuzner, a attribué les longs temps d'attente à une combinaison de coupes d'emplois dans des centres d'appel du gouvernement et une lente intégration des services automatisés par téléphone.

« Ignorez si Homer Simpson leur a donné des conseils sur la gestion des ressources, mais quand vous retirez tant de personnel du ministère, vous ne pouvez pas vous attendre à avoir un fonctionnement efficace », a dit M. Cuzner.

Les normes de Service Canada prévoient un taux de réponse de 80% des appels en l'espace de dix minutes, mais les données fournies aux libéraux laissent croire à un taux de réponse de moins de 50% durant ce laps de temps.

Cela n'inclut même pas les 12 millions d'appels l'an dernier qui ont fait l'objet d'un message automatisé encourageant les appelants à raccrocher et à rappeler à un moment où le volume des appels serait moindre.

Il y a quatre ans, la norme était un taux de réponse de 80% en l'espace de trois minutes, selon un état de service de 2011 publié sur le site Web de Service Canada.

Les libéraux attribuent le problème aux coupes d'emplois

La Presse canadienne

## ÉCONOMIE



ALAIN JOCARD AGENCE FRANCE-PRESSE

Le premier ministre grec, Alexis Tsipras, celui d'Italie, Matteo Renzi, et la chancelière allemande, Angela Merkel, fraternisent avant le début du Conseil européen. La rencontre a été précédée d'un Eurogroupe portant sur le cas grec. Sans résultat. Athènes et ses créanciers doivent poursuivre les discussions au cours des prochaines heures.

## MARCHÉS BOURSISERS

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO</b>					
S&P TSX	SPTT14897.50	-50,01	-0,33%		
S&P TX20	TX20 589.16	-1.32	-0,22%	47005	
S&P TX60	TX60 867.96	-2.99	-0,34%	81703	
S&P TX60 Cap.	TX60 959.79	-3.30	-0,34%	81703	
Cons. de base	TTC5 460.44	1.30	0,28%	2823	
Cons. discrét.	TTCD 185.27	-0.10	-0,05%	8277	
Énergie	TTEN 210.96	-3.69	-1,72%	36711	
Finance	TTF5 251.44	0.11	0,04%	21355	
Aurifère	TTGD 152.57	-1.97	-1,27%	25581	
THC	THC 138.97	0.53	0,38%	3256	
Tech. de l'info	TTTK 49.81	-0.38	-0,76%	9477	
Industrie	TTIN 181.04	-1.62	-0,89%	9821	
Matériaux	TTMT 218.68	-0.57	-0,26%	38366	
Immobilier	TTRE 285.29	-0.40	-0,14%	5244	
Télécoms	TTTS 130.30	0.63	0,49%	4848	
Sev. collect.	TTUT 220.27	-0.21	-0,10%	3372	
Métaux/minerals	TTMN 700.82	-27.11	-3,72%	9366	

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO</b>					
BLACKBERRY LTD	BB	10,65	-0,32	-2,92%	5133
iShares S&P TSX 60	XIU	21,79	-0,08	-0,37%	3736
MANULIFE FINANCIAL	MFC	23,95	-0,03	-0,13%	3418
FIRST QUANTUM	FM	17,28	-0,86	-4,74%	3204
SUNCOR ENERGY INC	SU	34,56	-1,14	-3,19%	3023
TORONTO DOMINION	TD	54,20	-0,08	-0,15%	3018
BANK OF NOVA	BNS	66,53	0,18	0,27%	2687
HB NYMEX CL BULL	HOU	9,47	-0,20	-2,07%	2610
ENCANA CORP	ECA	14,24	-0,50	-3,39%	2506
TECK COMINCO CL B	TCK.B	13,13	-0,79	-5,68%	2463

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES GAGNANTS EN \$</b>					
VALEANT	VRX	287,79	3,82	1,35%	1103
AGRIUM INC	AGU	130,70	2,89	2,26%	425
CONCORDIA HEALTH	CXR	95,00	2,57	2,78%	297
WEST FRASER TIMBER	WFT	69,98	1,69	2,47%	259
POTASH CORP	POT	39,33	1,61	4,27%	2452
INTACT FINANCIAL	IFC	88,41	1,08	1,24%	151
CANFOR CORP	CFP	27,79	0,99	3,69%	424
WSP GLOBAL	WSP	41,11	0,89	2,21%	482
CANADIAN UTIL LTD	CU	36,78	0,87	2,42%	471
METHANEX CORP	MX	70,41	0,84	1,21%	188

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES PERDANTS EN \$</b>					
CANADIAN PACIFIC	CP	200,08	-1,76	-0,87%	600
CANADIAN IMPERIAL	CM	94,59	-1,33	-1,39%	1267
CANADIAN NATIONAL	CNR	73,06	-1,16	-1,56%	1463
SUNCOR ENERGY INC	SU	34,56	-1,14	-3,19%	3023
AMAYA INC	AYA	35,70	-1,06	-2,88%	613
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	135,83	-0,98	-0,72%	189
SNC-LAVALIN GROUP	SNC	43,04	-0,97	-2,20%	436
FIRST QUANTUM	FM	17,28	-0,86	-4,74%	3204
OPEN TEXT CORP	OTC	50,68	-0,80	-1,55%	217
TECK COMINCO CL B	TCK.B	13,13	-0,79	-5,68%	2463

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES PERDANTS EN %</b>					
AGRIUM	AGU	130,70	2,89	2,26%	425
Barrick Gold	ABX	13,57	-0,20	-1,45%	1600
Goldcorp	G	20,45	-0,36	-1,73%	1582
Kinross Gold	K	2,85	-0,03	-1,04%	1484
Mines Agnico-Eagle	AEM	36,49	-0,70	-1,88%	659
Potash	POT	39,33	1,61	4,27%	2452
Teck Resources	TCK.B	13,13	-0,79	-5,68%	2463

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES INDICES DE LA BOURSE DE NEW YORK</b>					
S&P 500	S&P 500	2102,31	-6,27	-0,3%	
NASDAQ	NASDAQ	5112,19	-10,22	-0,2%	
DOW JONES	DOW JONES	17 890,36	-75,71	-0,42%	

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES INDICES DE LA BOURSE DE NEW YORK (suite)</b>					
PÉTROLE	WTI	59,66	-0,61 \$US	-1,01%	
OR	OR	1172,20	-0,70 \$US	-0,06%	
DOLLAR CANADIEN	USD/CAD	81,15	+0,50 \$US	+0,6%	
1\$US = 1,2322					
72,42					
1 EURO = 1,3809					
70,39					

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
<b>LES INDICES DE LA BOURSE DE NEW YORK (suite)</b>					
AGRIUM	AGU	130,70	2,89	2,26%	425
Barrick Gold	ABX	13,57	-0,20	-1,45%	1600
Goldcorp	G	20,45	-0,36	-1,73%	1582
Kinross Gold	K	2,85	-0,03	-1,04%	1484
Mines Agnico-Eagle	AEM	36,49	-0,70	-1,88%	659
Potash	POT	39,33	1,61	4,27%	2452
Teck Resources	TCK.B	13,13	-0,79	-5,68%	2463

## LA GRÈCE FACE À SES CRÉANCIERS

## Les négociations continuent malgré les échecs répétés

Athènes sera en défaut de paiement si elle est incapable de rembourser 1,5 milliard d'euros au FMI le 30 juin

MATHILDE RICHTER  
CATHERINE BOITARD  
à Bruxelles

La Grèce et ses créanciers étaient à nouveau à la manœuvre après plusieurs séances de discussions infructueuses jeudi, pour tenter de boucler au plus vite un accord pour reprendre le renflouement d'Athènes et éviter au pays un défaut de paiement.

«On est dans un processus de rapprochement des points de vue», a confié jeudi soir une source proche des négociations, après qu'une réunion des ministres des Finances de la zone euro à Bruxelles s'est soldée par un nouvel échec dans l'après-midi.

Les grands argentiers étaient réunis pour la quatrième fois en une semaine au chevet de la Grèce qui bataille avec FMI, BCE et Commission européenne pour obtenir de l'argent frais en échange de promesses de réformes, et se sont séparés au bout de trois heures sans résultat.

«La discussion continue aujourd'hui, demain, avec comme objectif d'arriver à la convergence», a déclaré à la sortie le ministre grec, Yanis Varoufakis.

Le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, a mentionné une possible nouvelle réunion du forum des ministres samedi, mais entre-temps le sujet devrait aussi être évoqué par les chefs d'État et de gouvernement réunis en sommet de l'UE, également à Bruxelles.

L'Allemand Wolfgang Schäuble avait estimé, à son arrivée

dans la capitale européenne, que la Grèce et ses créanciers étaient «encore plus éloignés» qu'avant, en dépit des discussions marathon entre les deux parties depuis mercredi.

«D'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, nous n'avons pas encore fait les progrès nécessaires», a également déclaré la chancelière Angela Merkel, à son arrivée au sommet européen. Elle a même parlé de l'impression d'être «revenus en arrière» sur certains points.

Le premier ministre grec, Alexis Tsipras, n'en a pas moins tenu à afficher son traditionnel optimisme en arrivant lui aussi au sommet: «l'histoire européenne est pleine de désaccords, négociations et compromis [...] je suis confiant que nous allons atteindre un compromis qui aidera la zone euro et la Grèce à dépasser la crise», a-t-il affirmé.

Le président français François Hollande a lui aussi jugé que les deux parties n'étaient «pas loin d'un accord», et appelé à ne pas perdre de temps alors que «la Grèce n'en a plus».

La date butoir est le 30 juin, à laquelle la Grèce doit honorer un remboursement au Fonds monétaire international (FMI).

Le déblocage d'une tranche d'un prêt en suspens depuis presque un an, de 7,2 milliards d'euros, ou à défaut un geste financier de la BCE sera nécessaire pour qu'Athènes honore cette échéance.

Derrière un défaut de paiement au FMI se profile la menace d'une sortie de la Grèce de la zone euro, un «Grexit», scénario catastrophe pour les

responsables européens et pour beaucoup de Grecs qui veulent rester dans l'euro.

À Washington, un porte-parole du FMI a toutefois déclaré jeudi «s'attendre à ce que le paiement soit fait le 30 juin», se référant aux assurances données récemment par Athènes.

Pour que le gouvernement grec ait touché ses fonds d'ici là, l'accord salvateur avec les créanciers doit intervenir au plus tard samedi. Il doit en effet être validé par le Parlement grec, puis par la chambre basse du Parlement allemand, le Bundestag.

Porté au pouvoir sur un engagement anti-austérité, M. Tsipras est écartelé entre les exigences des créanciers et la pression de son parti de gauche radicale Syriza et de ses électeurs contre des mesures qui aggraveraient la pauvreté dans le pays à l'économie en berne.

Les points d'achoppement des négociations restent centrés sur le champ d'application de la TVA et son montant, et l'épineuse question d'une réforme du système des retraites, avec en arrière-fond la question de l'insoutenable dette publique grecque.

Berlin ne veut pas entendre parler d'allègement de la dette avant d'avoir des engagements clairs sur les réformes, mais M. Tsipras pose la condition inverse et veut aussi des garanties sur le financement les mois à venir. «C'est la poule et l'œuf», selon une source européenne, mais c'est classique dans ce genre de négociations.

Agence France-Presse

## L'OCDE encourage les États à taxer davantage la consommation d'énergie

Paris — Les gouvernements n'ont pas suffisamment recourus à la fiscalité pour réduire les conséquences environnementales de la consommation d'énergie, principale source des émissions de gaz à effet de serre, estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans un rapport publié jeudi.

«Les taxes actuelles sur la consommation d'énergie sont faibles et incohérentes», juge Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, cité dans le communiqué de l'organisation, qui a comparé le niveau de ces taxes dans 41 pays représentant 80% de la consommation mondiale d'énergie.

Selon cette étude, «le taux moyen effectif pondéré de taxation de tous les usages de l'énergie dans les 41 pays considérés est égal à 14,8 euros par tonne de CO<sub>2</sub> émis par suite de la consommation d'énergie», soit un niveau «très inférieur aux estimations du coût social du carbone, qui s'élève à environ 30 euros par tonne», sans parler des «autres effets secondaires négatifs de la consommation d'énergie».

Pourtant, ces taxes «permettent aux pouvoirs publics d'envoyer un signal transparent et constituent l'un des outils les plus efficaces dont ils disposent» pour réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité

énergétique et encourager l'adoption de formes d'énergie moins nocives, estime l'OCDE.

L'organisation déplore en particulier que le charbon soit «le combustible le moins lourdement taxé de tous», avec un taux d'imposition moyen de seulement 2 euros par tonne de CO<sub>2</sub>, contre 49 euros par tonne en moyenne pour les produits pétroliers, alors que le charbon «contribue considérablement au changement climatique et à la pollution atmosphérique locale».

Elle souligne aussi que la consommation d'énergie pour produire de la chaleur ou de l'électricité est beaucoup moins taxée que dans le secteur des transports (3 euros par tonne de CO<sub>2</sub> contre 70 euros). Et la quasi totalité des pays étudiés (39 sur 41) «taxent le gazole utilisé pour les transports moins lourdement que l'essence, bien qu'il soit plus néfaste pour l'environnement».

L'analyse de l'OCDE porte sur les 34 pays membres de l'organisation ainsi que sur l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Russie et l'Afrique du Sud. Elle convertit les taux légaux des taxes en taux effectifs d'imposition par unité d'énergie et par unité de dioxyde de carbone.

Agence France-Presse

## General Mills va supprimer 725 emplois

New York — Le groupe agroalimentaire américain General Mills va supprimer jusqu'à 725 emplois dans le cadre d'un nouveau plan de restructuration visant à accélérer sa croissance à l'international, selon un document boursier publié jeudi.

Le groupe, qui employait 43 000 personnes à travers le monde en 2014, veut supprimer entre 675 et 725 emplois.

Ce plan de réduction des coûts, baptisé «Project Compass», vise à économiser entre 45 et 50 millions de dollars.

Ces économies devraient se traduire par une charge avant impôts liée aux indemnités de licenciement comprise entre 57 et 62 millions, dont la plus grosse partie sera inscrite dans ses comptes au premier trimestre de l'exercice 2016.

Le céréalier n'indique pas quelles régions géographiques vont être touchées, ni quels métiers. Il dit seulement que ce plan va lui permettre d'accélérer sa croissance à l'international et de réduire ses frais administratifs.

General Mills, qui est aussi propriétaire des glaces Häagen-Dazs, des céréales Cheerios, des légumes en boîte Géant Vert ou encore des ingrédients de cuisine tex-mex Old El Paso, n'en est pas à ses premières suppressions d'emplois depuis le début de l'année. En janvier, le groupe de Minneapolis a annoncé qu'il allait fermer deux sites et supprimer au passage 500 emplois.

Ces annonces venaient s'ajouter à 1400 suppressions d'emplois en 2014 et à 850 en 2012.

General Mills, qui a dégagé un bénéfice net de 1,82 milliard de dollars en 2014, est confronté, comme nombre de grands groupes alimentaires, aux changements des habitudes des consommateurs américains en quête d'aliments jugés plus sains.

Agence France-Presse

## Dollarama en Amérique latine?

Un analyste s'attend à ce que la chaîne Dollarama procède éventuellement à une expansion en Amérique latine, pour pallier le ralentissement de sa croissance au Canada. Selon Peter Sklar, de BMO Marchés des capitaux, il est de plus en plus probable que la société montréalaise exerce une op-

tion qui lui permet d'acquérir une participation majoritaire dans Dollar City en février 2019. Dollarama tente de déterminer si son modèle d'affaires peut être viable dans un marché comme celui de l'Amérique latine. Dollarama a agi ces trois dernières années comme conseillère auprès de la chaîne Dollar City, qui a 25 magasins au Salvador et deux autres au Guatemala.

La Presse canadienne

Émission gratuite en direct sur

decisionplus.com  
La Bourse en direct

# ÉCONOMIE

500 MILLIONS POUR UN CLUB DE HOCKEY

## Les actionnaires de Québecor n'ont rien à craindre, croient des analystes

JULIEN ARSENAULT

Les actionnaires de Québecor ne devraient pas trop s'inquiéter de voir l'entreprise dépenser plus de 500 millions \$US pour obtenir éventuellement une équipe de la Ligue nationale de hockey (LNH), d'après des analystes financiers.

Si la somme exigée est importante, ils estiment néanmoins que cela n'empêchera pas le conglomérat de continuer à procéder à d'importants investissements, entre autres dans son secteur des télécommunications.

«Où c'est un gros montant, mais quand on regarde l'entreprise au complet, ce n'est pas dramatique», explique l'analyste Maher Yaghi, de Desjardins Marchés des capitaux. Pour nous, ce n'est pas un gros risque.»

Seulement quelques heures après l'annonce du commissaire Gary Bettman à propos du lancement d'un processus en vue d'une possible expansion, mercredi, Québecor a confirmé son intention de soumettre une candidature.

La démarche de la LNH survient au moment où la direction de Québecor continue de peser le pour et le contre d'une éventuelle expansion pancanadienne dans le secteur du sans-fil pour devenir le quatrième joueur à l'échelle nationale.

«Cela [ne compromet] pas l'investissement que la compagnie pourrait effectuer dans le sans-fil, a expliqué M. Yaghi, au cours d'un entretien téléphonique. La compagnie continue de travailler sur d'autres projets.»

L'analyste dit ne pas s'attendre à ce qu'une équipe de la LNH génère rapidement d'importants profits pour Québecor, mais croit qu'elle va «donner de la notoriété» à sa filiale Vidéotron.

En plus d'être le diffuseur officiel francophone de la Ligue nationale, TVA Sports, qui n'est toujours pas rentable, se retrouverait également avec «plus de contenu intéressant», a expliqué M. Yaghi.

Citant le classement du magazine Forbes, il a également rappelé que la valeur des équipes sportives s'améliorait avec le temps. Dans sa plus récente liste, trois équipes de la LNH — dont le Canadien de Montréal — valent plus de 1 milliard.

Un autre analyste, qui n'a pas voulu être identifié, a

quant à lui souligné que Québecor avait démontré dans le passé sa capacité à intégrer de nouvelles activités, ce qui, selon lui, pourrait se répéter avec le circuit Bettman.

«Sans aucun doute, l'argent va couler à flot pour acquérir l'équipe [...] et les salaires des joueurs, a-t-il expliqué. Cela étant dit, regardez le classement de Forbes et vous allez constater que les franchises professionnelles sont prisées.»

Au premier trimestre terminé le 31 mars dernier, les liquidités de Québecor étaient de 163,5 millions, en recul comparativement à 170,8 millions pendant la même période en 2014.

De leur côté, les profits ont glissé de 24,8%, à 29,4 millions, ou 24¢ par action. Les revenus se sont appréciés de 5,7%, à 948,6 millions.

A court terme, l'exploitation d'une équipe de la LNH pourrait se traduire par des pertes financières, a indiqué l'analyste, précisant toutefois que cela ne devrait pas miner la performance à long terme de la société, dont la valeur boursière est estimée à 3,86 milliards.

L'analyste Eamon Hoey, de la firme Hoey, croit pour sa part que la LNH ne cadre pas dans les activités du conglomérat, qui, à son avis, devrait se «concentrer» sur sa stratégie agressive dans le secteur de la téléphonie mobile.

«L'ennemi, c'est BCE, affirme-t-il. C'est sur cela que Québecor doit se concentrer. Avec une équipe de la LNH, ça pourrait prendre de sept à dix ans avant d'avoir des profits intéressants.»

M. Hoey a rappelé que Vidéotron compte maintenant plus de 623 000 abonnés à son service de téléphonie mobile. À son avis, cela est le résultat des efforts déployés par l'entreprise dans un secteur cadrant dans ses activités.

«Personne dans le domaine financier n'aurait prédit cela dans la téléphonie mobile, alors que d'autres ont fait faillite, a-t-il dit. Québecor pourrait prendre les 500 millions et le mettre dans la téléphonie mobile.»

La candidature que souhaite soumettre Québecor afin de mettre la main sur une concession du circuit Bettman n'a pas eu de répercussions sur son action, qui a clôturé à 31,41\$, en hausse de 5¢, jeudi à la Bourse de Toronto.

La Presse canadienne



Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, et son ministre de la Justice, Steven Blaney, étaient à Québec jeudi, où M. Harper a été amené à faire le point sur les négociations entourant le Partenariat transpacifique.

## Libre-échange: Harper ajoute à l'inquiétude des agriculteurs

Ottawa dit vouloir protéger le système de gestion de l'offre, mais il juge «essentiel» pour le Canada d'être partie prenante du Partenariat transpacifique

ÉRIC DESROSNIERS

Les agriculteurs québécois sont inquiets quant à l'avenir du système de gestion de l'offre advenant la signature du Partenariat transpacifique (PTP). Les nouveaux pouvoirs de négociation du président américain et les derniers échos émanant d'Ottawa n'ont rien pour les rassurer.

De passage à Québec, le premier ministre canadien, Stephen Harper, a ajouté à ce sentiment d'insécurité, jeudi, en semblant accorder plus d'importance à la place du Canada au sein d'un éventuel accord commercial qu'à la protection du système qui prévaut au pays dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs. «Nous tâchons de protéger notre système de gestion de l'offre et nos fermiers des autres secteurs. Dans toutes ses négociations, le Canada fait de son mieux pour agir dans le meilleur intérêt de tous nos secteurs [économiques]», a-t-il déclaré dans les deux langues officielles.

À propos du PTP, il a dit toutefois: «Je crois que ces négociations vont établir ce qui va devenir les bases du commerce international en Asie-Pacifique. Il est essentiel, de mon point de vue, que le Canada en fasse partie.»

Cette déclaration se voulait une réponse à des articles du *Globe and Mail* citant des sources anonymes au sein de la fonction publique et du

### Le club des 12

Voici la liste des 11 pays qui participent aux négociations du Partenariat transpacifique: **Australie, Brunéi, Canada, Chili, États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Singapour, Pérou, Vietnam.**

Parti conservateur. On y disait que le gouvernement tenait tellement à faire partie de l'éventuel accord commercial qu'il était prêt à faire des concessions capables de «déstabiliser» le système de gestion de l'offre et à en payer le prix politique dans les circonscriptions rurales susceptibles d'être le plus affectées au Québec et dans le nord de l'Ontario.

### Accélération des négociations

Ses informations arrivent alors que le président américain, Barack Obama, a finalement obtenu du Congrès, mercredi, des pouvoirs accrus de négociation susceptibles d'accélérer considérablement le rythme des discussions sur le PTP.

Il est généralement admis que les deux principaux acteurs des négociations, les États-Unis et le Japon, mais aussi des pays exportateurs

comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, exercent de fortes pressions afin que le Canada libéralise son secteur agricole.

Le premier ministre canadien, Stephen Harper, avait déjà dit à ce sujet, en mars, que les négociations du PTP le plaçaient «devant des choix difficiles» et que «le Canada ne peut, seul, empêcher un accord qui lui déplaît».

Officiellement, Ottawa a toujours dit que sa protection du système de gestion de l'offre ne l'avait jamais empêché de conclure tous les traités de libre-échange qu'il a voulu. Sa dernière entente avec l'Union européenne l'a tout de même forcé à accorder plus de quotas d'importation de fromages européens.

S'appliquant à 40% de l'agriculture québécoise, mais très important aussi en Ontario et en Nouvelle-Écosse, le système de gestion de l'offre repose sur des tarifs commerciaux suffisamment élevés pour opposer aux importations étrangères une barrière infranchissable protégeant un marché intérieur où les producteurs sont soumis à des quotas et un contrôle des prix.

### Appel à Philippe Couillard

Volant à la défense de leurs agriculteurs, le ministre de l'Agriculture du Québec, Pierre Paradis, et son homologue ontarien, Jeff Leal, ont pressé le mois dernier Ottawa

d'offrir plus de garanties.

Les agriculteurs québécois jugent la situation si grave qu'ils en appellent aujourd'hui au premier ministre du Québec. «On demande maintenant que ce soit M. Couillard qui fasse des démarches auprès de M. Harper, a déclaré jeudi au *Devoir* le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA). La seule chose qu'on peut faire, c'est de maintenir la pression sur le gouvernement canadien. Et notre meilleur allié pour faire cela est le gouvernement du Québec.»

### Une petite fenêtre

Grand défenseur du PTP, le président de Manufacturiers et Exportateurs du Québec, Éric Tétrault, se dit néanmoins sympathique à la cause des agriculteurs québécois. Il ne voit pas d'objection à ce que le Canada défende bec et ongles leurs intérêts, quitte à retarder la conclusion d'une entente. «Mais à un moment donné, il va falloir y aller et signer», a-t-il déclaré au *Devoir*.

Se disant d'accord avec Stephen Harper sur la nécessité absolue de faire partie de cette entente, il craint qu'à trop attendre, on s'y fasse rattraper par la logique électorale américaine et canadienne et que tout capote. «On a une fenêtre, mais elle ne restera pas ouverte longtemps.»

Avec Isabelle Porter  
Le Devoir

## Coussins gonflables: Toyota rappelle 2,9 millions de voitures de plus

Tokyo — Le constructeur japonais d'automobiles Toyota a annoncé jeudi le rappel de 2,86 millions de véhicules supplémentaires dans le monde et son compatriote Nissan près de 200 000 à cause des coussins gonflables défectueux de leur compatriote Takata.

Sont concernés pour Toyota 24 modèles produits entre avril 2003 et décembre 2008, le rappel touchant plus particulièrement l'Europe avec

près de 1,73 million de voitures nouvellement rappelées.

«Le gonfleur du coussin côté passager est susceptible de se briser lors du déploiement, a de nouveau expliqué Toyota.

«Comme la cause de ce problème reste indéterminée, nous prenons des mesures préventives», a ajouté le constructeur.

Le mois dernier, Toyota avait demandé le retour au garage de 5 millions de modèles assemblés entre mars 2003 et novembre 2007.

Il avait aussi lancé il y a une dizaine de jours le rappel de 1,6 million d'autres voitures pour la même raison.

Le rappel de jeudi élève le bilan pour le numéro un nippon à plus de 12 millions de véhicules depuis le début de la crise.

Nissan avait lancé pour sa

part en mai le rappel de 1,56 million de véhicules fabriqués entre 2004 et 2008, pour un total de 4 millions d'unités.

Mitsubishi Motors a aussi annoncé jeudi qu'il allait procéder à des changements de coussins gonflables sur 120 000 automobiles supplémentaires.

Le constructeur le plus touché jusqu'à présent est Honda qui a rappelé près de 20 millions d'automobiles dans le monde.

Les coussins de sécurité défectueux de Takata sont rendus responsables de nombreux incidents et de la mort d'au moins huit personnes.

Le défaut en cause concerne le gonfleur qui, sous certaines conditions (ancienneté, humidité, etc.), peut éclater même lors d'une faible collision, projetant alors des fragments de métal et de plastique sur le conducteur ou le passager.

Agence France-Presse

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2015-06-24

649 09 13 15 25  
18 21 46 25 compl.

Prochain gros lot (approx.): 10 000 000 \$  
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$  
75254505-01

Extra 9005389

Ce soir, 50 MILLIONS \$ + 2 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES  
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630  
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## ÉDITORIAL

## OBAMACARE

## Jugement salubre

La Cour suprême des États-Unis ayant revalidé l'«Obamacare», peut-on attendre des républicains qu'ils lâchent prise? La victoire est celle, politique, de Barack Obama, certes, mais elle est surtout celle, sociale, des quelque sept millions d'Américains dont la couverture d'assurance maladie était menacée.

Les Américains, dans leur conception du rôle de l'État, ne sont pas très québécois, ce qui étonne quand même un peu, vu notre voisinage géographique. Ou peut-être, au fond, nous sont-ils plus proches que ne le donne à penser leur bruyante minorité ultraconservatrice.

Dans le contexte étatsunien, quoi qu'il en soit, la réforme du système de santé que le président Obama a réussi à faire adopter en 2010 tient du geste révolutionnaire. Elle a ouvert la porte à une couverture universelle et mis un frein à la cupidité des compagnies d'assurances. Quelque 50 millions de citoyens (15% de la population) étaient inassurés il y a cinq ans; ils sont aujourd'hui 16 millions de moins. La loi a créé l'obligation de contracter une assurance et interdit aux assureurs de refuser de couvrir un client sur la base de conditions de santé préexistantes. Elle a fait en sorte que le rythme auquel augmentent les coûts des soins de santé a considérablement ralenti. Avec le résultat que la réforme, n'en déplaise aux conservateurs qui s'y opposent bec et ongles pour des raisons grossièrement partisanes et idéologiques, fait aujourd'hui largement consensus au sein de la société américaine.

Devant la Cour suprême, l'enjeu était de taille mais la cause était pointue. S'appuyant sur une ambiguïté dans le texte de loi, les plaignants contestaient la légalité d'une partie du programme fédéral de crédit d'impôt (de 272 \$US en moyenne par mois) mis sur pied par Washington à la grandeur du pays pour aider les Américains moins nantis à se procurer des assurances. Que la Cour suprême donne raison aux quatre plaignants, militants conservateurs de la Virginie, et c'est tout l'édifice de la réforme qui se serait écroulé — comme 85% des Américains qui se sont à ce jour prévalus de l'Obamacare sont admissibles à ces crédits d'impôt.

Il aurait donc été tragique que la Cour désavoue ce volet de la loi. Beaucoup, y compris M. Obama, se sont d'ailleurs demandé pourquoi le tribunal avait même accepté d'entendre cette cause, tant ils la considéraient comme mal intentionnée — et d'autant plus que la Cour suprême avait déjà confirmé, dans un premier jugement datant de 2012, la constitutionnalité de la réforme de la santé.

En définitive, la loi a été revalidée avec plus de clarté (par un vote de six juges contre trois) que ce à quoi certains s'attendaient, ce qui est parlant: le juge en chef John Roberts et le juge Anthony Kennedy, considérés comme conservateurs, ont joint leur voix à leurs collègues plus progressistes. «Le Congrès a adopté l'Affordable Care Act pour améliorer le marché de l'assurance maladie, pas pour le détruire», a écrit le juge Roberts dans ses attendus. Il y a dans cette décision un signe additionnel du consensus que la Maison-Blanche aura finalement réussi à forger autour de la réforme.

Comment réagiront les républicains? On ne peut pas sous-estimer leur capacité de nuisance. Dans l'immédiat, disaient à chaud les experts, il semble cependant qu'en approuvant le rôle que s'est donné le gouvernement fédéral dans l'application de la loi, le jugement semble durablement garantir l'intégrité d'une réforme qui, sans être une panacée, représente un progrès social évident.

Pour M. Obama, le jugement assure la continuité de l'œuvre maîtresse de sa présidence en politique intérieure. Une continuité dont peut également se réclamer Hillary Clinton — qui tenta, faut-il le rappeler, une réforme de la santé pendant le premier mandat de son mari Bill. Elle voudra sûrement s'en servir dans sa nouvelle vie de candidate à l'élection de 2016.

## CANADA ET ARABIE SAOUDITE

## Le prix des armes

On savait depuis fin mai que le Canada avait autorisé l'an dernier, très discrètement et en contravention de ses propres règles, un contrat de vente de blindés légers à l'Arabie saoudite. La soif de brasser des affaires l'a emporté sur la réglementation du ministère des Affaires étrangères qui impose d'évaluer une telle transaction au regard du respect, par le pays acheteur, des droits de la personne.

Non seulement le ministère ne dispose pas d'analyse globale récente de l'état du droit en Arabie, l'un des pires du globe en cette matière, mais en plus, il ne veut rien révéler de ce qui entoure la transaction pour préserver des secrets commerciaux. C'est qu'il s'agit de bien grosses affaires: 15 milliards sur 14 ans, de loin le plus imposant contrat d'exportation militaire jamais conclu au pays.

On doit ces révélations, déjà choquantes, au *Globe and Mail*. On apprend aujourd'hui, gracieuseté de WikiLeaks, que Peter MacKay, ministre conservateur, n'a pas hésité à faire la courbette devant les Saoudiens avant que la vente ne soit conclue. Car il n'y en a pas que pour l'espionnage de présidents français dans les dernières nouvelles de WikiLeaks: tout un pan des documents concerne des mémos secrets émanant de l'Arabie saoudite, histoires de frasques ou d'interventions à travers le monde. Avec le Canada, c'est de relations gouvernementales bien confidentielles qu'il s'agit.

En 2012, M. MacKay, alors ministre de la Défense, se lançait dans une entreprise de séduction auprès de ministres saoudiens, flattant leur fierté nationale et vantant l'atout de coopérer avec le Canada en matière militaire. Petite mise en contexte: la vente d'armes aux États-Unis diminuant, les conservateurs sont devenus obsédés par l'idée de trouver de nouveaux clients. Il leur suffisait donc de suivre la demande en fermant les yeux sur qui on rencontre en chemin... Le tout mielleux Canada a donc fini par emporter le morceau, et réplique maintenant aux critiques que la vente des blindés LAV 6.0 permet la création de 3000 emplois. Le LAV 6.0 est d'ailleurs vanté comme symbole canadien sur une affiche, aux côtés de la Gendarmerie royale du Canada, de joueurs de hockey... et d'un plat de poutine!

La mollesse du Canada dans la défense de Raïf Badawi, condamné par les tribunaux saoudiens au fouet et à la prison pour avoir tenu un blogue et dont la famille est réfugiée ici, se trouve donc expliquée. Compris aussi que le Canada soit l'un des rares pays au monde à refuser de signer le Traité sur le commerce des armes. Confirmé surtout que les sauvageries terroristes que le gouvernement conservateur dénonçait s'arrêtent là où la décapitation à la saoudienne commence.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## HARPER FAIT LA COUR AUX NATIONALISTES QUÉBÉCOIS...



## L E T T R E S

## L'enjeu réel des élections fédérales

Je vais voter pour la première fois de ma vie pour le NPD en octobre. Et pour la première fois depuis son existence, je ne voterai pas pour le Bloc.

Je sais très bien que le NPD est un parti fédéraliste. Je n'aime pas nécessairement tout ce qu'il y a dans son programme, comme l'appui au pipeline. Mais, s'il me fallait attendre d'être en accord avec un programme au complet pour voter pour un parti, j'aurais peu voté dans ma vie. Ce que je constate cependant, c'est qu'il y a des Québécois indépendantistes qui passent plus de temps à s'en prendre au NPD qu'aux conservateurs! Est-ce que le NPD serait aussi dévastateur que les conservateurs pour nos valeurs de justice sociale et de société du bien commun?

Et en 2015, de quoi le Québec a-t-il le plus besoin? De vivre encore plusieurs années avec un gouvernement destructeur conservateur ou envoyer des députés souverainistes au Parlement d'Ottawa?

Nous avons plus besoin de souhaiter la défaite du gouvernement Harper que d'envoyer des députés souverainistes qui de toute façon ne peuvent faire l'indépendance sans la prise du pouvoir à Québec. Et dans le plus grand opti-

misme, l'indépendance ne serait pas déclarée avant au moins cinq ans. Un autre mandat à se faire détruire par Harper? Désolé, mais j'ai beau être indépendantiste du fond de l'âme, je pense que, cette année, il est plus pertinent de sortir le gouvernement Harper en évitant qu'il fasse élire plus de députés au Québec, particulièrement dans la région de Québec.

Pierre Alarie  
Montréal, le 24 juin 2015

## Mordus par la main qui les nourrit

En tant que mère siégeant au CA d'un CPE, je suis indignée des coupes que le gouvernement vient d'annoncer alors qu'il a récemment augmenté la contribution des parents selon leurs revenus. Ainsi, comme en éducation ou en santé, il semble normal que le contribuable paie davantage pour moins de services.

Il faut dire que pour mieux faire avaler la pilule de l'austérité nécessaire et participer à leur façon à la politique de division sociale du gouvernement libéral, les médias comparent la gestion «inefficace» des CPE, qui hérite de la clientèle défavorisée et à besoins particuliers, à la gestion «beaucoup plus rigoureuse» des garderies privées subventionnées, dont les employés sont

moins formés et surtout non syndiqués.

Or, ce que m'a appris mon expérience de deux ans au CA, c'est que la masse salariale et les avantages sociaux des employés syndiqués, négociés par le gouvernement, est la dépense la plus importante du budget des CPE. [...] Où puisera-t-on la hausse de 1% des salaires des employés syndiqués annoncée pour les prochaines années? A même les budgets coupés? A ce jour, toujours pas de réponse du Ministère.

Comprenez-moi bien, en tant qu'enseignante syndiquée, je reconnais la nécessité des syndicats, et cela me rassure que l'important travail des éducatrices soit valorisé par des conditions de travail décentes, mais je juge qu'il est tout à fait malhonnête de comparer la gestion d'une garderie privée à but lucratif à celle des CPE, qui sont des organismes à but non lucratif dont les demandes salariales des employés sont déterminées par le même gouvernement qui coupe, année après année, dans les subventions allouées.

On ne peut donc pas accuser les CPE de mauvaise gestion quand, dans les faits, le gouvernement les condamne à sabrer la qualité des services aux enfants et à en assumer l'odieuse responsabilité. [...]

Isabelle Morissette  
Secrétaire du CA du CPE Technoflos  
Le 24 juin 2015

## L I B R E O P I N I O N

## Rwanda: justice pour les pères Simard et Pinard

ROBIN PHILPOT

Auteur de Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali

L'arrestation du chef du renseignement militaire du Rwanda, Karake Karenzi, à Londres le 22 juin devrait intéresser les Québécois et les Canadiens au plus haut point. On sait qu'il a été arrêté en vertu d'un mandat de la justice espagnole lancé en 2008. Mais on ne dit pas souvent que l'ordonnance espagnole servant à établir le mandat traite également de l'assassinat de deux prêtres québécois.

Père Claude Simard de Roberval a été assassiné le 18 octobre 1994 par des militaires de l'Armée patriotique rwandaise. L'officier canadien et observateur de l'ONU qui a été le premier à identifier le corps de père Simard, Tim Isberg, a rapporté dès novembre 1994 que de hauts dirigeants des forces armées rwandaises portaient probablement la responsabilité de son assassinat.

Père Guy Pinard de Shawinigan a été assassiné le 2 février 1997 pendant qu'il célébrait la messe. Le tueur est parti tranquillement de l'église et n'a jamais été arrêté. Mais les témoins oculaires ont été poursuivis. Plusieurs se sont exilés et un témoin oculaire a donné un rapport écrit à l'ambassade du Canada au Kenya relatant exactement ce qui s'est passé.

Voici un court extrait de l'ordonnance espagnole, qui fait en tout 183 pages: «Le témoin TAP-043 affirma ne pas avoir le moindre doute de ce que le lieutenant-colonel Karake Karenzi — comme chef suprême des services de renseignement militaire depuis juillet 1994 jusqu'à mars 1997 — était au courant et approuvait les massacres contre la population civile après la guerre, au cours des années 1994 et 1995, ainsi que les massacres de la population civile des zones de Ruhengeri, Gisenyi et Cyangugu à la fin 1996 et au cours des trois premiers mois de 1997 (y compris, par conséquent, les opérations de mise à mort de quatre observateurs des Nations unies le 11 janvier 1997 à Giciye, la mort des trois coopérateurs espagnols de Médecins du monde et la blessure par balle du coopérant nord-américain le 18 janvier 1997 à Ruhengeri, la mort du prêtre canadien Guy Pinard le 2 février 1997 à Kampanga, la mort de cinq agents de la Mission des observateurs du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme [HRFOR] le 4 février 1997 à [p. 112] Karerenga/Cyangugu, le massacre du stade de Ruhengeri du 2 au 3 mars 1997, ainsi que les massacres systématiques planifiés de la population civile majoritairement hutu dans les enclaves stratégiques de Ruhengeri, Gisenyi et Cyangugu, au cours des trois premiers mois de 1997.»

La démarche espagnole consistait à poursuivre certains dirigeants rwandais pour crimes contre l'humanité commis au Rwanda et au Congo voisin, mais aussi à obtenir justice pour des citoyens espagnols assassinés. C'est dans ce cadre que le juge d'instruction espagnol a enquêté sur la mort des pères Simard et Pinard.

Le Canada, pour sa part, n'a strictement rien fait pour répondre aux demandes des familles Simard et Pinard d'obtenir justice. Guy Pinard a été un camarade de classe de l'ancien premier ministre Jean Chrétien au séminaire de Trois-Rivières. Jean Chrétien était premier ministre lorsque Guy Pinard a été tué et même si le Canada disposait d'informations suffisantes fournies par un témoin oculaire, il a continué à soutenir le régime de Paul Kagame à Kigali et à lui fournir de l'aide internationale. La famille Pinard n'a jamais reçu de l'information sur la mort de Guy Pinard.

L'Espagne exige l'extradition de Karake Karake. Il y aura peut-être procès. Au nom de la justice et de la mémoire des deux prêtres qui ont refusé le silence, l'heure est venue pour le Canada d'exiger un statut d'intervenant dans tout procès et, pendant le procès, de rompre ses relations diplomatiques avec le régime rwandais.

## IDÉES

## MOUVEMENTS SOCIAUX

## Entre répression et complaisance politique

FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Politologue (UQAM) et membre de l'Observatoire des profilages racial, social et politique

L'élite politique et médiatique du Québec a poussé de hauts cris parce que des policiers portaient des pantalons bariolés lors des obsèques de Jacques Parizeau. Quelques jours plus tard, le gouvernement annonçait une loi sur la neutralité de l'État. Le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ) a affirmé qu'il importait que les policiers ne portent pas de signes religieux, pour préserver une apparence de neutralité. Plusieurs éditorialistes et chroniqueurs entonnent la même rengaine depuis des années. Avec la mort de Jean Doré, de nombreuses voix ont à nouveau avancé qu'il était de la plus haute importance que les policiers portent l'uniforme.

## Répression policière

Que de débats passionnants! Or, j'ai cherché en vain des réactions de cette même élite politique et médiatique au rapport lancé il y a deux semaines par la Ligue des droits et libertés (LDL), intitulé «Manifestations et répressions: points saillants du bilan sur le droit de manifester au Québec».

Il est vrai qu'on n'y parle ni de pantalons bariolés ni de signes religieux, mais seulement de répression arbitraire, de profilage politique et de brutalité policière. Ce rapport rappelle ainsi qu'il y a eu près de 7000 arrestations à caractère politique au Québec depuis 2011. 7000! Le rapport indique que contrairement au discours des autorités politiques et policières, il n'y a aucun lien logique entre la divulgation de l'itinéraire et le droit de manifester. Sur 139 manifestations au trajet inconnu, 23 ont été la cible de répression ou ont même empêchées de débuter, alors que 116 autres ont pu filer dans les rues sans que la police intervienne.

Le rapport souligne également que pour 85% des personnes arrêtées, les procès se sont terminés sans condamnation. La police empêche donc les gens de manifester en arrêtant en masse, sans se préoccuper des suites juridiques. Le rapport évoque aussi l'utilisation d'armes potentiellement mortelles, comme les grenades sonores et les irritants chimiques. Selon le code de procédure de la police, ces armes ne devraient être utilisées que pour cibler des individus qui représentent une menace très grave, jamais pour disperser des foules. Or leur utilisation est devenue presque banale.

## Complicité de l'élite politique

J'ai commencé à militer vers 1990, lorsque les policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont obtenu l'autorisation de porter un turban. Que l'élite politique et médiatique se rassure: je n'ai depuis jamais croisé un seul policier portant des signes religieux, lors des nombreuses manifestations auxquelles j'ai participé au Canada. L'apparence de neutralité de la police serait donc sauve, si elle ne tenait qu'à une pièce



Selon un rapport de la Ligue des droits et libertés, il y a eu près de 7000 arrestations à caractère politique au Québec depuis 2011.

de vêtement. Mais ce n'est pas le cas. Sans parler ici des profilages racial et social, la neutralité politique de la police est un mythe, comme le savent bien les milliers des citoyennes et citoyens mobilisés qui ont été insultés, brutalisés (et parfois gravement blessés), arrêtés et accusés de manière arbitraire et discriminatoire. En comparaison à ces abus de droits et ces sévices plus ou moins violents, la couleur des pantalons et d'éventuels signes religieux apparaissent comme des enjeux insignifiants.

Enfin, le rapport rappelle que les politiciens encouragent la répression policière et le profilage politique parce qu'ils ne dénoncent que la «violence et l'intimidation» de mouvements sociaux, mais jamais celles des policiers. On félicite plutôt ces derniers avec insistance, soulignant leur professionnalisme même si un manifestant a perdu un œil quelques heures plus tôt.

Le rapport épingle le ministre de l'Éducation, François Blais, qui suggérerait aux établissements d'enseignement d'expulser deux ou trois étudiants par jour, pour faire passer le goût de militer dans les campus. On aurait pu aussi

mentionner le maire Denis Coderre. Il a réagi en février à la décision du juge Richmond, qui déclarait au sujet du règlement P6 que la «banalisation de cette violation de la loi par des officiers supérieurs du SPVM est ahurissante». Candide, le maire Coderre y allait d'un commentaire sur Twitter: «P6 toujours valide [...] s'agit d'interprétation technique et problème de preuve». Aucune considération pour les milliers d'individus injustement traités par le SPVM.

[...] Nous vivons la période la plus marquée par la répression politique de l'histoire du Québec contemporain, mais l'élite politique et médiatique ne se préoccupe que de la tenue vestimentaire des policiers. Elle dit se soucier de la neutralité des policiers, mais reste silencieuse quand les mouvements sociaux sont la cible de profilage politique, ou même en redemande avec insistance et félicite les policiers qui savent pouvoir réprimer en toute impunité. Dans ce contexte, que des politiciens s'offusquent face à des policiers qui portent de drôles de pantalons et (éventuellement) des signes religieux, est non seulement risible: c'est scandaleux et révoltant.

## La bourde du général Lawson

LISE PAYETTE



Il m'est arrivé souvent de répondre à la question: «Qu'allez-vous faire maintenant?» par l'affirmation suivante: «Je n'ai pas de plan de carrière, mais j'ai de la suite dans les idées.» Il est probable que ce soit à cause de ça que la récente déclaration du général Lawson m'est allée droit au cœur. Je ne peux plus accepter les explications naïves des hommes pour justifier un comportement inacceptable envers les femmes, que ce soit dans l'armée canadienne ou ailleurs. Leur «tyrannie particulière» ou leurs pulsions dominatrices dont le général a parlé ne peuvent justifier en rien le viol, la violence ou le mépris que des hommes continuent d'exercer contre les femmes.

Des hommes ont changé cette donne ridicule en regardant les choses en face et je reconnais avec joie qu'ils ne toléreraient plus que leurs filles soient traitées comme d'autres femmes le sont encore chaque jour et dans tous les domaines, au travail, aux études, comme serveuses ou comme secrétaires principales, ou dans les Forces canadiennes où les abus ont été répertoriés grâce à la commission de l'ex-juge Marie Deschamps. Être une femme est encore dangereux partout à travers le monde. C'est répugnant et anormal.

Les femmes travaillent depuis longtemps pour l'atteinte de l'égalité hommes-femmes. Chez nous, les politiciens s'en gargarisent et pourtant rien ne bouge. C'est plutôt le contraire qui se produit. Nous accusons un recul par rapport à ce que nous avions déjà gagné.

## De la suite dans les idées

Je vais partager avec vous une lettre que j'ai adressée à mes collègues ministres le 13 février 1980. Ça ne date pas d'hier. J'étais une des leurs. Je leur parle du 8 mars 1980... Je suis ministre d'État responsable de la Condition féminine.

«[J]e ne suis pas la seule ministre responsable des conditions faites aux femmes du Québec. Jose espérer que les 26 ministres responsables de leur condition se manifesteront au cours de cette semaine. Le fait de donner aux femmes leur égalité juridique ne suffit pas. Si le gouvernement ne peut déposer en Chambre le projet de loi intitulé Loi pour changer la mentalité des hommes, des femmes, de l'entreprise privée, des syndicats et des gouvernements face à la condition féminine, je me permets d'espérer que mes collègues à tout le moins vont aller au-delà du strict nécessaire, du plancher, de la bonne conscience et qu'ils vont laisser, sinon leur cœur, du moins leur sens de la justice admettre que les manifestations de sexisme et que l'esprit de discrimination sont présents partout, même dans notre administration et dans celle de nos ministères.»

En matière d'égalité hommes-femmes, rien ne bouge — il y a un recul depuis 35 ans

«J'ai rencontré des milliers de femmes à travers le Québec. Des femmes que tous les pouvoirs ont appris à courtiser puisque le féminisme, je l'ai déjà dit, est maintenant devenu rentable. Mais les femmes, ce 52% de notre population et donc de notre électoral, ces femmes sont de moins en moins dupes des «marchés» que leur proposent les différents pouvoirs. Et, pour le meilleur et pour le pire, moi aussi je suis une femme.»

«Mars est un mois de bilans. Le gouvernement fera aussi son bilan en condition féminine avec nos actifs et nos passifs, car tout n'est pas fait, ni même en voie de réalisation et ici, je ne me réfère qu'à la ligne minimale, soit les recommandations de la politique d'ensemble du Conseil du statut de la femme, Égalité et indépendance.»

«Je compte rendre ce bilan public et peut-être y aurait-il lieu pour vous de réviser les mesures que vos ministères s'apprentent à prendre ou à omettre de prendre. Ce n'est pas moi qui le demande, mais bientôt ce sont les Québécoises qui l'exigeront.» J'ai signé cette lettre.

L'eau a coulé sous les ponts

De 1980 à aujourd'hui, il s'est écoulé 35 ans. Ce n'est pas rien. En sommes-nous arrivées à l'égalité? Jamais de la vie. La situation en 2015 est pire. Nous n'avons pas absolument besoin des déclarations du général Lawson pour bien le comprendre, car c'est évident que ce qui se passe dans les Forces se passe aussi dans les usines et les bureaux. Les femmes choisissent souvent de garder le silence, car si elles parlent, elles se voient renvoyer au bas de l'échelle comme punition.

J'ai donc repris le dossier de l'égalité entre les hommes et les femmes en toute liberté parce qu'il m'apparaît que notre société serait mieux équilibrée dans ce nouveau rapport. Les femmes d'aujourd'hui sont porteuses de solutions et nous aurions tort de ne pas profiter de leur sagesse acquise si durement.

De là le Collectif pour l'égalité qui a vu le jour il n'y a pas longtemps. Ce collectif espère regrouper les Québécoises de toutes origines et de toutes options politiques puisqu'il sera non partisan. Nous espérons aussi que quelques hommes se joindront à nous par conviction.

## CONDITION FÉMININE

## La ministre Vallée doit s'engager auprès des femmes

VÉRONIQUE DE SÈVE

Vice-présidente de la CSN

De grands pans des politiques d'austérité libérales sont en train de détourner la vocation de chien de garde de l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère de la Condition féminine. Si j'avais une lettre à écrire à la ministre responsable de ce ministère, Stéphanie Vallée, voici ce que je lui dirais.

«Madame la Ministre,

Depuis l'arrivée au pouvoir de votre gouvernement, on ne compte plus le nombre d'attaques qui sont venues miner les conditions de vie et de travail des femmes. Hausse des tarifs des services de garde, compressions dans la fonction publique qui touchent en grande majorité les femmes, coupes dans le financement des groupes communautaires... Nul besoin ici d'en faire une liste exhaustive; les médias n'ont pas manqué de rapporter en manchettes les faits d'armes de votre parti à ce chapitre.

## Les plus démunies écopent encore

En tant que responsable de la Condition féminine de la CSN, je suis en contact avec des femmes et des militantes de partout au Québec qui sont extrêmement inquiètes du

« Depuis l'arrivée au pouvoir de votre gouvernement, on ne compte plus le nombre d'attaques qui sont venues miner les conditions de vie et de travail des femmes »

régime d'austérité actuel. Madame Vallée, qu'avez-vous accompli jusqu'à maintenant pour permettre aux femmes de se faire entendre au sein de votre gouvernement? Quel a été votre plan de défense contre les mesures rétrogrades qui ont été votées par vos nombreux confrères et rares consœurs?

On apprenait encore tout récemment que 16 organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, dont le Centre Étape à Québec, se sont vu amputer 60% d'un financement dévolu aux femmes démunies ou éloignées du marché du travail. L'attitude silencieuse que vous avez maintenue pendant plusieurs semaines sur ces compressions a manqué de transparence. Elle rappelle étrangement le silence de l'ancien ministre de l'Éducation Yves Bolduc concernant le concours Chapeau les filles!. Sous les pressions, il avait bien été obligé d'ouvrir son jeu et de confirmer les compressions à ce concours. Encore d'autres économies de bouts de chandelle en douce sur le dos des femmes!

À l'occasion de la Journée inter-

naionale des femmes 2015, les porte-parole du Collectif 8 mars, qui représentent plusieurs milliers de femmes au Québec, ont dû patienter jusqu'au 13 mars pour décrocher une rencontre avec vous afin de faire valoir leurs préoccupations. Vous ne pouviez ignorer qu'un tel manque d'empressement de votre part traduirait un désintérêt manifeste envers les causes portées par les membres du Collectif au nom des femmes du Québec.

A cette rencontre, vous avez laissé entendre qu'elles comprennent mal les politiques libérales et avez balayé du revers de la main leurs inquiétudes, que vous avez réduites à «une question de perceptions». Elles s'attendaient à plus de considération de la part de la ministre de la Condition féminine que vous êtes. Elles se sont senties insultées.

## Paroles, paroles

Sans trop vouloir souligner vos incohérences, je vous rappellerai aussi qu'à l'occasion de la journée du 8 mars dernier, vous prétendiez vouloir défendre «l'autonomisation

## MUR

SUITE DE LA PAGE 1

Le jugement insiste sur l'importance de maintenir l'imperméabilité la plus totale entre le public et le privé. « *La volonté de préserver le régime public d'assurance maladie constitue un but réel et pressant et le gouvernement a compétence, en vertu de la Constitution, pour légiférer et décourager un système de santé parallèle* », rappelle la juge Courville dans son jugement de 26 pages, se référant à l'arrêt Chaoulli. Elle conclut que l'article 333.3 « *participe à assurer l'étanchéité du financement public de manière à ce que la capacité de payer d'un individu n'entre pas en ligne de compte dans l'accès aux soins* ». Cet article, poursuit la Cour, évite de pousser le client vers le privé et fait en sorte que ce choix ne soit pas « *facilité par le fait que l'État financerait indirectement cette décision en payant, à même les fonds publics, les services de l'anesthésiologiste ou d'un autre médecin participant qui exercerait dans le même centre médical spécialisé* ».

Enfin, l'article encourage les médecins à rester dans le public et à offrir des services à tous, conclut-elle. « *L'article empêche aussi la création de conditions qui motiveraient plus de médecins à devenir non participants. Il veille à ce que les médecins, qui ont choisi de participer au régime d'assurance maladie et qui en bénéficient, exercent au sein de centres médicaux spécialisés où tous les médecins, qui y pratiquent leur profession, offrent les services assurés à tous les citoyens québécois, indépendamment de leur capacité de payer.* »

## Liberté d'association

Au moment du dépôt de la requête en décembre 2010, la FMSQ et le Dr Claude Trépanier, président de l'Association des anesthésiologistes du Québec, invoquaient que cette opacité constituait une « *violation claire de la liberté d'association* » protégée par les chartes des droits et libertés québécoises et canadiennes.

« *Les demandeurs estiment que la décision par un médecin du cadre dans lequel il choisit de dispenser des traitements médicaux spécialisés (établissement, cabinet privé ou pratique mixte) fait partie des décisions importantes et surtout fondamentales qu'il peut prendre dans sa vie personnelle et professionnelle et que rien ne justifie l'État de contrecarrer ce choix. Est aussi fondamental, selon eux, le choix des collègues avec qui un médecin peut exercer sa profession* », résume l'honorable Marie-France Courville.

En se basant sur la jurisprudence, celle-ci estime que le souhait d'une personne de travailler comme elle le veut en dehors de tout cadre organisé et de faire des affaires avec les personnes de son choix ne sont pas des droits constitutionnels.

« *Les demandeurs possèdent le droit de s'associer. Ce qu'ils veulent, c'est la liberté de s'associer comme ils l'entendent. C'est donc le contrôle de leurs conditions de pratique qu'ils réclament. Or, la jurisprudence a établi que le droit de pratiquer une profession sans aucune contrainte n'est pas protégé par les chartes.* »

Par ailleurs, elle juge qu'une éventuelle atteinte à la liberté d'association serait « *raisonnable et se justifierait dans le cadre d'une société libre et démocratique* », comme plaide par le défendeur.

## Réactions

Pour le groupe Médecins québécois pour le régime public (MQRP), cette décision est une excellente nouvelle. « *Nous ne sommes pas en faveur des centres médicaux spécialisés, mais nous sommes bien contents de la décision dans la mesure où la juge reconnaît le principe d'étanchéité et qu'elle interprète le droit d'association de façon compatible avec l'objectif reconnu de conserver un régime public fort* », soutient l'avocate et conseillère du conseil d'administration, Christine Paquin.

« *Il faut concentrer les ressources au public et les offrir en premier lieu aux médecins qui offrent une prestation publique, tout en s'assurant que les ressources — l'argent et les professionnels de la santé — ne voyagent pas dans le système privé.* »

L'avocat Cory Verbauwheide partage cet avis, heureux de voir qu'un jugement vient renforcer un principe important pour empêcher le glissement vers un système de santé à deux vitesses. « *Il y a toutes sortes de manœuvres [pour favoriser les clients payants] qui se font quand on a une mixité de pratique et c'est pour ça que cette disposition était importante. Ce n'est pas assez, je crois, mais c'était tout de même très important de l'avoir. Et c'est pour cela que l'attaque frontale de la FMSQ et du président de l'Association des anesthésiologistes était dangereuse.* »

Le Devoir

« *L'article empêche aussi la création de conditions qui motiveraient plus de médecins à devenir non participants* »

Extrait du jugement de la Cour supérieure

## MÉGAMINE

SUITE DE LA PAGE 1

brute pourraient être extraites chaque jour durant l'exploitation. La consommation quotidienne d'eau de la mine devrait en outre dépasser les 100 millions de litres.

## Oui conditionnel du BAPE

L'automne dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait jugé que cet imposant projet était acceptable. Mais l'organisme avait aussi noté un certain nombre de préoccupations. Il soulignait ainsi dans son rapport la nécessité de « *mettre en œuvre les mesures appropriées à l'égard des eaux souterraines et de surface, du climat sonore et de l'air* ».

Contrairement à ce que souhaitait faire Royal Nickel, le rapport d'enquête concluait par exemple que l'eau utilisée par la minière ne devrait pas être rejetée directement dans la nature. Le BAPE recommandait plutôt de passer par un dispositif permettant de vérifier la « *qualité* » avant le rejet.

Dans son communiqué publié en après-midi jeudi, le gouvernement Couillard a justement affirmé que « *des améliorations ont été apportées par Royal Nickel Corporation et plusieurs gains pour l'environnement ont été obtenus* ». Selon les éléments mentionnés, l'entreprise devra notamment mesurer le bruit et les poussières générés, faire « *le suivi de la qualité des eaux à l'effluent minier* », élaborer un « *plan d'urgence détaillé* » et « *poursuivre le dialogue avec les communautés* ».

« *Le projet d'exploitation de Mine Dumont est un bel exemple de projet qui conjugue les trois piliers de développement durable, soit le développement économique et social et*



LAWRENCE CÔTÉ-COLLINS

La mine Dumont aura une superficie deux fois plus grande que Malartic (notre photo), une des plus imposantes mines d'or du Canada, elle aussi située en Abitibi.

la protection de l'environnement », a d'ailleurs soutenu le ministre de l'Environnement, David Heurtel, par communiqué.

La documentation publiée en appui à la décision de Québec se résume toutefois à un communiqué et un résumé succinct des mesures, le tout publié en plein été et sans préavis médiatique précis concernant cette annonce. L'agenda officiel du ministre de l'Environnement évoquait simplement une « *annonce concernant la municipalité de Launay* », qui borde l'imposant projet.

## Normes déficientes

Pour la Coalition Québec meilleure mine, les inquiétudes demeurent cependant vives. « *On doit revoir les normes qui encadrent les grandes mines à ciel ouvert, surtout lorsqu'elles sont situées près de mi-*

lieux habités, ou encore de milieux sensibles. Ce n'est pas une question de se dire pour ou contre ce type de mine, mais il est clair que les normes ne sont pas adaptées », a résumé son porte-parole, Ugo Lapointe.

Il a ainsi rappelé que les normes énoncées pour le projet de Royal Nickel sont similaires, en matières de « *rigueur* », à celles qui prévalaient dans le cas du projet de Malartic. « *Pourtant, dans le cas de la mine Canadian Malartic, l'entreprise en est à 157 avis d'infractions [environnementales] depuis 2009. En fait, ce type de mine est absolument incapable, même en faisant des efforts, de respecter les normes en place.* »

L'Institut national de santé publique du Québec a aussi publié cette année une étude qui démontre que la mine de Malartic a eu des im-

pacts majeurs pour la population. Dans le cas de Royal Nickel, on retrouve des résidences à environ 500 mètres du complexe minier. Quant au village de Launay, il se trouve à moins de deux kilomètres du plus gros des parcs à résidus.

La Première Nation Abitibiwiwini (de la réserve de Pikogan) a aussi réagi en soulignant qu'elle n'a pas donné son accord. Qui plus est, le gouvernement n'aurait « *toujours pas rempli son obligation de consulter et d'accommoder la communauté* ». Québec soutient le contraire.

## Trouver 3 milliards

Reste aussi la question du financement. Royal Nickel, dont le premier actionnaire est un mandataire basé à Toronto et qui appartient au groupe TMX, a besoin de 3 milliards de dollars. La valeur boursière de l'entreprise s'élève à 33 millions.

La minière, qui a six lobbyistes inscrits au registre québécois, n'a pas rappelé *Le Devoir* pour préciser ses intentions. Est-ce que Québec pourrait participer au financement, comme cela se fait avec d'autres projets? Au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MDEIE), on a refusé de s'avancer jeudi. Mais on confirme l'intérêt du gouvernement pour ce projet, qui doit créer entre 300 et 800 emplois en phase d'exploitation.

« *Il n'y a pas de financement de confirmé dans le projet, mais l'émission du certificat d'autorisation va nous permettre de passer aux étapes suivantes, dont le montage financier. De notre côté, c'est certain que nous allons suivre ce projet avec un grand intérêt* », a fait valoir le porte-parole du MDEIE, Armand Dubois.

Le Devoir

## OBAMACARE

SUITE DE LA PAGE 1

Par ce jugement, la plus haute juridiction du pays a refermé l'acte II de cette « *saga qui jamais ne prend fin* », selon la juge suprême Elena Kagan, en interprétant un point technique, mais essentiel, de la loi dite Obamacare.

Le président américain a immédiatement salué une victoire pour les « *Américains qui travaillent dur à travers le pays* ». « *Cette loi fonctionne, et elle va continuer à fonctionner. Nous ne devons pas défaire ce qui fait désormais partie intégrante de l'Amérique* », a-t-il fait valoir, en exhortant ses adversaires républicains à cesser leurs attaques.

Les républicains qui réclamaient son abrogation n'ont pas désarmé. « *Nous nous battons bec et ongles pour abattre cette loi oppressive* », a rétorqué le sénateur républicain John Cornyn, promettant d'autres recours judiciaires.

## Héritage

Catalyseur dès ses débuts des divisions politiques entre Barack Obama et ses rivaux, la loi que le président démocrate veut laisser en héritage se trouve ainsi validée par six des neuf juges suprêmes, à moins que d'autres contestations ne surgissent.

Comme en juin 2012, le président de la Haute Cour, John Roberts, nommé par le républicain

George W. Bush, a apporté son soutien aux quatre juges progressistes pour sauver la loi pensée par M. Obama pour quelque 30 millions d'Américains privés de couverture maladie. Ils ont cette fois reçu aussi le soutien du juge conservateur Anthony Kennedy, qui vote tantôt à gauche tantôt à droite.

L'Obamacare oblige presque tous les Américains à se procurer une assurance et elle permet l'octroi d'une aide financière à certains contribuables moins fortunés. Elle empêche aussi les assureurs de refuser de délivrer des services en vertu des antécédents de santé des individus.

Près de 16 millions d'Américains se sont inscrits pour obtenir une assurance, et 8,7 millions d'entre eux reçoivent une subvention par le biais de crédits d'impôt pour les aider à couvrir leurs frais d'assurances. Parmi ces Américains qui reçoivent de l'aide financière, 6,4 millions risquaient de la perdre puisqu'ils vivent dans des États qui ne participent pas au programme national.

## L'enjeu, le mot « État »

Seize États ont accepté de subventionner ceux qui en avaient besoin pour se procurer l'assurance, mais 34, en majorité gouvernés par des républicains, s'y sont refusés, forçant le gouvernement fédéral à combler les besoins.

Selon les termes de la loi, une aide fiscale est offerte aux Américains qui souscrivent un contrat d'assurance via une bourse d'échange

« *établie par l'État* ». C'est sur ces quatre mots que portait le litige, la trentaine d'États réfractaires estimant que les 6,4 millions d'Américains qui ont souscrit une assurance via le site fédéral n'avaient pas droit à cette aide.

La Cour suprême n'est pas de cet avis et a estimé qu'on peut penser « *raisonnablement que le Congrès a voulu que ces crédits d'impôt soient disponibles dans chaque État* », y compris ceux dotés d'une bourse d'échange fédérale. Elle a estimé qu'invalider ce crédit d'impôt « *déstabiliserait le marché de l'assurance individuelle* » et contribuerait à la mort de toute la réforme.

Les trois juges les plus conservateurs de la Haute Cour ont violemment fustigé une décision qui « *réécrit la loi* » pour la « *sauver de l'anticonstitutionnalité* ».

Au lieu de l'appeler « Obamacare », « *on devrait vraiment commencer à appeler cette loi "SCOTUScare"* », a écrit le juge Antonin Scalia, en référence au sigle SCOTUS de la Cour suprême. « *SCOTUS n'a pas le droit de venir au secours qui a créé une mauvaise loi* », a abondé le candidat républicain Mike Huckabee dans un tweet. Cette décision est « *un acte hors contrôle de tyrannie judiciaire* ».

« *Cette décision n'est pas la fin du combat contre Obamacare* », une loi « *foncièrement ratée* », a renchéri le candidat républicain Jeb Bush.

Agence France-Presse et Associated Press

## GUÊPES

SUITE DE LA PAGE 1

La guêpe *Tetrastichus* mesure à peine quelques millimètres. De la taille d'une mouche à fruits, elle est beaucoup plus petite que l'agrite, qu'elle parasite.

Dans la frénésie du Jardin botanique de Montréal, Maryse Barrette et Nicolas Dedovic, qui sont à l'emploi du Service de l'environnement de la Ville de Montréal, s'affairaient jeudi à lâcher dans la nature des spécimens fraîchement arrivés des États-Unis.

L'opération n'est pas périlleuse car il s'agit de pupes — stade intermédiaire entre la larve et la guêpe adulte — dissimulées dans des petites bûches de bois qu'il suffit d'accrocher à des arbres déjà sélectionnés. C'était la troisième opération du genre depuis la fin mai.

Chaque bûche contient environ 150 femelles qui, dans les prochaines semaines, émergeront et partiront à la recherche de larves d'agrite.

La stratégie de *Tetrastichus* est simple. La guêpe détecte les larves d'agrite sous l'écorce des frênes in-

festés. Malgré sa petite taille, elle perce l'écorce pour pondre des œufs dans des larves d'agrite qui se transforment alors en garde-manger pour la progéniture de la guêpe. Dévoré de l'intérieur, l'agrite mourra et une nouvelle génération de guêpes ira parasiter d'autres larves d'agrite. Chaque larve d'agrite peut héberger jusqu'à 130 œufs de guêpes. « *C'est un peu comme un film d'horreur. Si on veut savoir à quoi ressemble le cycle vital d'un parasitoïde, Alien est un bon comparatif* », reconnaît Maryse Barrette.

Originaire d'Asie, comme l'agrite, *Tetrastichus planipennis* a été introduite pour la première fois aux États-Unis en 2007. Depuis, ces guêpes ont été relâchées dans 20 États américains ainsi qu'en Ontario et dans le sud du parc de la Gatineau. Les observations américaines ont démontré que la guêpe avait exercé un certain contrôle sur les populations d'agrites.

Les Montréalais n'ont pas à craindre cette guêpe exotique, insiste M<sup>me</sup> Barrette. La *Tetrastichus* est sans danger pour l'humain et elle ne pique pas. De plus, elle est très spécialisée et ne s'attaque qu'à l'agrite. Elle ne deviendra

donc pas incontrôlable comme la coccinelle asiatique introduite dans les années 1970 aux États-Unis et qui a fini par envahir l'Amérique du Nord et menacer les espèces indigènes.

« *Dans un monde utopique où il n'y a plus d'agrites, ces guêpes mourraient parce qu'elles ont absolument besoin de trouver des larves d'agrite pour compléter leur cycle vital. Donc, les risques pour l'écosystème sont vraiment très minimes* », explique Maryse Barrette.

## Pas de solution miracle

Le recours à la guêpe *Tetrastichus* est plus approprié dans les boisés où l'injection de biopesticide ne peut être envisagée. « *La lutte biologique ne sera pas une solution miracle, mais c'est un outil de plus dans l'arsenal pour combattre l'agrite* », fait valoir Maryse Barrette.

En mars 2014, en entrevue au *Devoir*, Jacques Brodeur, professeur à l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal, avait suggéré l'introduction de la guêpe *Tetrastichus* à Montréal. Maryse Barrette l'a eu comme professeur et lorsque la Ville l'a embauché il y a deux ans, elle a entrepris, avec son collègue Nicolas Dedovic,

de convaincre les autorités de la Ville de recourir à la guêpe.

Pour mener à bien le projet, la Ville de Montréal a conclu une entente avec les gouvernements américain (United States Department of Agriculture, ou USDA) et canadien (Service canadien des forêts). L'USDA fournit gratuitement des guêpes à la Ville qui, en contrepartie, devra partager les résultats de l'expérience. Montréal est le site nord-américain le plus urbanisé où *Tetrastichus* a été introduite, souligne M<sup>me</sup> Barrette.

Cette année, l'administration Coderre compte consacrer 12,9 millions de dollars pour la plantation d'arbres et la lutte contre l'agrite. Depuis 2012, elle utilise le biopesticide TreeAzin pour traiter les arbres encore sains. Un champignon pathogène a aussi été mis à l'essai l'été dernier par Robert Lavallée, entomologiste à Ressources naturelles Canada.

Il faudra attendre plusieurs années avant de voir si la guêpe *Tetrastichus* a réussi à s'implanter à Montréal et mesurer son efficacité. Au cours de l'été 2015, des milliers de parasitoïdes seront libérés sur les deux sites visés.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333

**La rédaction**  
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

**Publicité**  
Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

**Avis publics et appels d'offres**  
Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

**Petites annonces et publicité par regroupement**  
Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

**Abonnements** (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)  
Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

**Agenda culturel**  
Par courriel [agenda@ledevoir.com](mailto:agenda@ledevoir.com)